

Ministère de la Justice Canada 2024–2025 Plan ministériel

L'honorable Arif Virani, C.P., député

Ministre de la Justice et procureur général du Canada



L'information contenue dans cette publication ou ce produit peut être reproduite en totalité ou en partie et par n'importe quel moyen, pour des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autre autorisation, à moins d'indication contraire.

Nous vous demandons:

de faire preuve de diligence raisonnable en vue d'assurer l'exactitude du matériel reproduit;

d'indiquer à la fois le titre complet du matériel reproduit et son auteur;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que ladite reproduction n'a pas été effectuée en collaboration avec le gouvernement du Canada ou avec son approbation.

Il est interdit de reproduire et de distribuer ce document à des fins commerciales, sauf avec l'autorisation écrite du ministère de la Justice Canada. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site Web du ministère de la Justice Canada à l'adresse www.justice.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2024

ISSN 2371-6916

No de cat. J1-18F-PDF

Plan ministériel du ministère de la Justice Canada pour 2024–2025 en un coup d’œil

Un plan ministériel décrit les priorités, les plans et les coûts associés d’un ministère pour les trois prochains exercices.

- [Vision, mission, raison d’être et contexte opérationnel](#)
- [Lettre de mandat du ministre](#)

Principales priorités

- Assurer la sécurité des Canadiens dans nos communautés et en ligne.
- Soutenir les besoins des tribunaux.
- Améliorer l’accès à la justice au Canada, en particulier pour les personnes noires, autochtones et racisées, et soutenir les victimes et les survivantes et survivants d’actes criminels.
- Exécuter le programme de réconciliation du gouvernement du Canada et lutter contre le racisme et la discrimination systémique.

Recentrer les dépenses gouvernementales

Dans le budget de 2023, le gouvernement s’est engagé à réduire ses dépenses de 14,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, à compter de 2023–2024, et de 4,1 milliards de dollars par an par la suite.

Dans le cadre du respect de cet engagement, le ministère de la Justice Canada prévoit les réductions de dépenses suivantes :

- **2024–2025** : 6 654 000 \$
- **2025–2026** : 9 692 500 \$
- **2026–2027 et chaque année subséquente** : 15 114 000 \$

Les réductions de dépenses relèvent de deux catégories suivantes:

Services professionnels et déplacements (À partir de 2023–2024)

Dans cette catégorie, le Ministère s’attarde à réduire les dépenses discrétionnaires en optimisant son effectif existant et en saisissant les nouvelles occasions dans la réalisation de son travail. Les réductions des services professionnels seront principalement axées sur le financement d’autres moyens d’obtenir des résultats. Par exemple, le Ministère met à l’essai présentement un nouvel outil de traduction pour réduire sa dépendance à l’égard des fournisseurs de services externes. L’utilisation des nouvelles technologies émergentes instaurées au cours des dernières années permettra à ses employés de continuer à travailler différemment et virtuellement. Le Ministère pourra ainsi diminuer les coûts de déplacements, tout en bénéficiant d’une participation aux événements, aux engagements et à l’apprentissage rendue possible par la technologie, ce qui n’était pas possible auparavant.

Fonctionnement et subventions et contributions (À partir de 2024–2025)

Le Ministère réduira également les coûts de fonctionnement dans des domaines où l'on observe des gains d'efficacité possibles, ce qui lui permettrait de minimiser les répercussions sur les services de première ligne et de réorienter les dépenses vers les priorités essentielles du gouvernement pour le public canadien. Le Ministère tirera avantage des nouveaux outils numériques et de l'environnement de travail hybride pour réduire les besoins en espaces à bureaux de manière graduelle et stratégique dans l'ensemble du Canada.

Les réductions des subventions et contributions seront réalisées en mettant l'accent sur les programmes comme le Programme pour l'application de la *Loi sur les contraventions*, le Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers, le Programme des avocats spéciaux et le Programme des avocats payés par l'État. Le Ministère est convaincu que ces réductions des subventions et contributions n'auront pas de répercussions négatives sur les services offerts aux Canadiens.

Les chiffres figurant dans ce Plan ministériel tiennent compte de ces réductions.

Faits saillants

Un cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'une organisation, les résultats qu'elle prévoit atteindre, et les indicateurs de rendement qui mesurent les progrès vers ces résultats.

Services juridiques

Résultats ministériels :

- Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité.

Dépenses prévues : 230 876 958 \$

Ressources humaines prévues : 3 918 \$

Plans pour atteindre les résultats :

Le ministère de la Justice Canada a pour mandat de soutenir le double rôle du ministre de la Justice et du procureur général du Canada. Le Ministère fournira des services intégrés de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative de grande qualité afin de mettre en œuvre plusieurs priorités du gouvernement du Canada et plusieurs engagements de la lettre de mandat des ministres, dont les priorités pangouvernementales suivantes :

- Le programme de réconciliation du gouvernement du Canada, qui comprend le respect de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, la mise en place actuelle de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Loi sur Déclaration des Nations Unies), la poursuite de la mise en œuvre des Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones et la Directive sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones.
- L'aide aux Canadiens dans le besoin, qui comprend des cas en lien avec les soins de santé, les soins dentaires et l'accessibilité au logement.

- Les priorités en matière d'environnement et de durabilité, y compris ceux favorisant l'action climatique, les emplois durables et la réconciliation, ainsi que les initiatives visant à soutenir les objectifs de carboneutralité du Canada.
- La sécurité publique, y compris les cas en lien avec les préjudices en ligne causés aux enfants et aux communautés minoritaires, le crime organisé, les activités de gangs et l'ingérence étrangère.
- Les réformes législatives et réglementaires, comme des efforts visant à rendre le système de réglementation canadien plus agile, transparent et réceptif. D'autres exemples de réforme incluent la modernisation de la *Loi sur les grains du Canada* et du système d'approvisionnement du Canada.
- La gestion stratégique des litiges et le renforcement continu des cadres de gestion des litiges, y compris ceux associés à des recours collectifs.

De plus amples renseignements sur les [services juridiques](#) sont disponibles dans le Plan ministériel complet.

Support au système de justice

Résultats ministériels :

- Les lois et politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique juste, accessible et pertinent au Canada.
- Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et conséquences des infractions.
- Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.

Dépenses prévues : 602 493 696 \$

Ressources humaines prévues : 394

Plans pour atteindre les résultats :

Le ministère de la Justice Canada endosse diverses responsabilités relatives à la surveillance de tous les dossiers qui se rapportent à l'administration de la justice de compétence fédérale. Entre autres, le Ministère prendra les mesures suivantes :

- Contribuer à la relation renouvelée avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis et faire progresser davantage la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, des appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et les engagements énoncés dans le [la Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées et le Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#). Pour ce faire, le Ministère continuera à jouer un rôle de chef de file dans la coordination de la mise en œuvre pangouvernementale de la Loi sur Déclaration des Nations Unies et le Plan d'action associé. Le Ministère poursuivra l'élaboration conjointe d'une Stratégie en matière de justice autochtone, en consultation et en collaboration avec les partenaires autochtones, les provinces et les territoires, pour réduire la discrimination

systemique et la surreprésentation des personnes autochtones dans le système de justice pénale.

- Faire progresser la réforme du droit pénal et rehausser l'intervention du système de justice pénale pour s'attaquer à des questions telles que la violence fondée sur le genre et la violence entre partenaires intimes, la cybercriminalité et la surreprésentation des personnes autochtones, des Noirs et d'autres personnes racisées dans le système de justice pénale. Le Ministère élaborera un plan de mise en œuvre de la [Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires](#) et établira une Commission d'examen des erreurs du système judiciaire dans le cadre, par l'entremise de l'adoption du projet de loi C-40.
- Soutenir les priorités du Canada en matière de justice pénale sur la scène internationale.
- Continuer d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et de promouvoir la Stratégie fédérale d'aide aux victimes afin d'accroître l'accès à la justice pour les victimes et les survivantes et survivants d'actes criminels.
- Continuer d'appuyer les programmes et les services spécialisés qui répondent aux conditions changeantes touchant la politique canadienne en matière de justice, comme les centres de justice communautaire, qui font passer la justice d'une salle d'audience traditionnelle à un environnement communautaire.

De plus amples renseignements sur le support au système de justice sont disponibles dans le Plan ministériel complet.

Plan ministériel du ministère de la Justice Canada pour 2024–2025

Sur cette page

- [De la part du ministre](#)
- [Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes](#)
 - [Services juridiques](#)
 - [Support au système de justice](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [État condensé prospectif des opérations](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Définitions](#)

De la part du ministre

J'ai l'honneur de vous présenter le Plan ministériel 2024–2025 du ministère de la Justice Canada.

Le présent rapport énonce les principales priorités du ministère de la Justice Canada et les résultats que nous œuvrons à réaliser dans le cadre de notre travail pour garantir un système de justice juste, accessible et pertinent pour tous les Canadiens. Le Ministère appuie une multitude de priorités du gouvernement du Canada en offrant des conseils juridiques, des services de contentieux, des services législatifs, ainsi que d'autres services professionnels intégrés de grande qualité, et en offrant des programmes et services pour soutenir le système juridique et servir le public.

Au cours de l'année à venir, le Ministère s'attardera à un bon nombre de priorités clés, dont : s'assurer que la population canadienne est en sécurité dans les communautés et en ligne; soutenir les survivantes et survivants et victimes et améliorer l'accès à la justice; lutter contre le racisme systémique et la discrimination dans le système juridique; et progresser vers la voie de la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis.



L'honorable Arif Virani, C.P., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Afin d'assurer la sécurité des Canadiens, nous travaillerons à éliminer la violence fondée sur le genre et la violence entre partenaires intimes. Nous continuerons également de promouvoir la Stratégie fédérale d'aide aux victimes dans le but d'accroître l'accès à la justice pour les victimes et les survivantes et survivants d'actes criminels, en nous attardant notamment aux cas d'agression sexuelle et de violence entre partenaires intimes.

Le Ministère continuera à lutter contre la propagande haineuse, dont entre autres, la haine en ligne. Le Ministère travaillera avec Patrimoine canadien et la Sécurité publique pour élaborer une loi visant à lutter contre les formes graves de contenu en ligne préjudiciable et à tenir les plateformes de médias sociaux et les autres services en ligne responsables du contenu qu'ils hébergent. Le Ministère appuiera aussi les efforts pour contrer plus efficacement les dangers de l'exploitation et du mauvais traitement des enfants en ligne et du distribution non consensuelle d'images intimes.

Un système juridique fort doit être juste et accessible et il doit protéger les personnes les plus vulnérables de notre société. Pour atteindre ces objectifs, nous nous attardons également à la lutte contre la discrimination et le racisme systémiques qui ont entraîné la surreprésentation dans notre système de justice pénale des personnes autochtones, des personnes noires et des autres personnes racisées, y compris les victimes et les survivantes et survivants d'actes criminels.

Dans le cadre de ce travail, le ministère de la Justice Canada élaborera un plan de mise en œuvre pour la [Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires](#) en réponse au rapport final sur la Stratégie du groupe directeur externe. Ce rapport, prévu pour le début de l'année 2024, résumera les recommandations concrètes qui contribueront à garantir que les personnes noires bénéficient pleinement de l'égalité de traitement devant et en vertu de la loi dans notre pays.

Le ministère de la Justice Canada s'efforcera également d'assurer l'adoption d'une loi établissant une Commission d'examen des erreurs du système judiciaire, qui examinerait les demandes, mènerait des enquêtes et déciderait quelles affaires pénales devraient être renvoyées au système de justice en raison d'une possible erreur judiciaire.

Le Ministère continue d'appuyer le travail de réconciliation et la relation renouvelée avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, ainsi que les efforts pour enrayer les problèmes de discrimination systémique et la surreprésentation des personnes autochtones au sein du système de justice. Un élément clé de ce travail est la [Stratégie en matière de justice autochtone](#). Elle est le résultat avec les partenaires autochtones ainsi qu'une consultation et une collaboration avec les provinces et les territoires. La Stratégie, que nous prévoyons finaliser en 2024, appuiera la revitalisation des traditions juridiques et des systèmes de justice autochtones, tout en créant un changement nécessaire dans le système de justice pénale actuel.

Le ministère de la Justice Canada contribue également aux efforts pangouvernementaux visant à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones au niveau fédéral par l'intermédiaire de la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) et au [Plan d'action](#) associé. Le ministère de la Justice Canada poursuivra également ses travaux de modification de la *Loi d'interprétation* fédérale pour y inclure une disposition de non-dérogação associée au maintien de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui s'appliquerait à toutes les lois fédérales.

Il s'engage également à répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et aux appels à la justice de [l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#), ainsi que la mise en œuvre de la [Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#) et le [Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#).

De plus, nous continuons d'appuyer le travail de Kimberly Murray, [l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens](#). Son [rapport provisoire](#), publié en juin 2023, comprend des recommandations qui aideront à établir un cadre juridique fédéral pour préserver et protéger les droits et pour respecter la dignité des enfants enterrés dans des tombes et des sépultures anonymes associées aux anciens pensionnats pour Autochtones. Il me tarde de recevoir le rapport définitif de l'interlocutrice spéciale, prévu pour juin 2024.

Je vous encourage fortement à lire ce Plan ministériel afin d'en apprendre davantage sur ce que nous faisons pour mettre en place un système de justice plus juste, accessible et pertinent pour tous les Canadiens et Canadiennes.

L'honorable Arif Virani, C.P., député

Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes :

- [Services juridiques](#)
- [Support au système de justice](#)
- [Services internes](#)

Services juridiques

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Principaux risques](#)
- [Aperçu des ressources prévues en 2024–2025](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada offre des services juridiques au gouvernement fédéral et à ses ministères et organismes. Le ministre veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques. Il est également responsable de l'examen de l'ensemble des projets de loi et des règlements du gouvernement pour éviter la non-conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés*. De plus, le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs généraux des ministères sur toutes les questions de droit, de la rédaction législative de l'ensemble des projets de loi et des règlements du gouvernement et de diriger tous les litiges pour les ministères et organismes fédéraux liés aux sujets portant sur des matières de compétence fédérale.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle, qui s'inscrit dans les activités mentionnées ci-dessus, contribue au domaine « Saine gouvernance » du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#) et aux sous-domaines « Démocratie et institutions », « Justice et droits de la personne », « Sûreté et sécurité », « Résolution des problèmes juridiques graves » et « Confiance à l'égard des institutions ».

En offrant des services juridiques à l'appui des priorités et des engagements des clients, cette responsabilité essentielle contribue également aux domaines et sous-domaines suivants, entre autres : « Prospérité » (p. ex. sécurité économique et difficultés financières), « Santé » (p. ex. système de soins de santé), « Société » (p. ex. culture et identité) et « Environnement » (p. ex. émissions de gaz à effet de serre, intégrité écologique et gestion de l'environnement).

Résultats et cibles

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs et les résultats des services juridiques des trois derniers exercices financiers (2020–2021 à 2022–2023) et les objectifs et les dates cibles pour l'exercice financier 2024–2025.

Tableau 1 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel « Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité »

Indicateur	Résultat 2020–2021	Résultat 2021–2022	Résultat 2022–2023	Cible	Date de réalisation
La cote de satisfaction moyenne des clients sur la qualité globale des services juridiques.	8,5 ¹	8,6 ²	8,6 ³	8,0 ou plus sur une échelle de 10 points	Mars 2025

¹ Le résultat pour 2020–2021 reflète les commentaires provisoires recueillis au cours du cycle IV du Sondage, une stratégie de pondération étant appliquée pour garantir une représentation exacte des commentaires des clients. Résultats ventilés : Consultation : 8,6; Contentieux : 8,4; Législatif : 8,6; Réglementaire : 8,8.

² Le résultat pour 2021–2022 reflète les commentaires provisoires recueillis au cours du cycle IV du Sondage, une stratégie de pondération étant appliquée pour garantir une représentation exacte des commentaires des clients. Résultats ventilés : Consultation : 8,6; Contentieux : 8,6; Législatif : 8,7; Réglementaire : 8,6.

³ Le résultat pour 2022–2023 reflète toutes les données recueillis au cours du cycle IV du Sondage, une stratégie de pondération étant appliquée pour garantir une représentation exacte des commentaires des clients. Résultats ventilés : Consultation : 8,6; Contentieux : 8,5; Législatif : 8,6; Réglementaire : 8,6.

Indicateur	Résultat 2020–2021	Résultat 2021–2022	Résultat 2022–2023	Cible	Date de réalisation
La cote de satisfaction moyenne des clients sur la prestation des services juridiques selon les normes de service.	8,7 ⁴	8,8 ⁵	8,7 ⁶	8,0 ou plus sur une échelle de 10 points	Mars 2025
Pourcentage des dossiers de contentieux résolus au cours d'un exercice de façon satisfaisante du point de vue de l'État (entendus ou réglés).	92 %	92 %	90 %	75 % ou plus	Mars 2025

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles

Résultats ministériels : Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité. Le ministère de la Justice Canada fournira des services intégrés de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative et réglementaire aux ministères et organismes clients afin de soutenir leurs priorités et les engagements de la lettre de mandat des ministres.

Aider les Canadiens dans le besoin

En appui aux initiatives qui assistent les Canadiens dans le besoin, le Ministère offrira des services juridiques aux ministères et organismes clients suivants :

- Le ministère des Finances (Finances Canada), relativement à la préparation du budget fédéral et des lois d'exécution du budget. Le ministère de la Justice Canada fournira aussi des conseils dans des domaines comme l'abordabilité du logement, les transferts pour les soins de santé, les prestations pour les soins dentaires et les politiques fiscales.
- Santé Canada, relativement à des cas en lien avec la [Loi canadienne sur la santé](#) et l'accès de la population canadienne aux soins dentaires, aux soins médicaux, aux médicaments sur ordonnance et aux autres services associés.

⁴ Le résultat pour 2020–2021 reflète les commentaires provisoires recueillis au cours du cycle IV du Sondage, une stratégie de pondération étant appliquée pour garantir une représentation exacte des commentaires des clients. Résultats ventilés : Réactivité/accessibilité : 9,0; Utilité : 8,6; Respect des échéances : 8,4.

⁵ Le résultat pour 2021–2022 reflète les commentaires provisoires recueillis au cours du cycle IV du Sondage, une stratégie de pondération étant appliquée pour garantir une représentation exacte des commentaires des clients. Résultats ventilés : Réactivité/accessibilité : 9,0; Utilité : 8,8; Respect des échéances : 8,5.

⁶ Le résultat pour 2022–2023 reflète toutes les données recueillis au cours du cycle IV du Sondage, une stratégie de pondération étant appliquée pour garantir une représentation exacte des commentaires des clients. Résultats ventilés : Réactivité/accessibilité : 9,0; Utilité : 8,7; Respect des échéances : 8,5.

Protéger les Canadiens

Le Ministère offrira des services juridiques concernant la sécurité publique des Canadiens aux ministères et organismes clients, y compris :

- Patrimoine canadien (PCH), relativement à l'élaboration d'une loi visant à lutter contre les formes graves de contenu en ligne préjudiciable et à tenir les plateformes de médias sociaux et les autres services en ligne responsables du contenu qu'ils hébergent. Il s'agit notamment de renforcer la [Loi canadienne sur les droits de la personne](#) et le [Code criminel](#) pour lutter plus efficacement contre la haine en ligne.
- Finances Canada, l'Agence du revenu du Canada et Sécurité publique Canada (SP), relativement à la collaboration continue concernant l'élaboration de nouvelles politiques et législations visant à réduire le crime organisé et les activités de gangs au Canada. Cela comprend la création de la nouvelle Agence canadienne des crimes financiers, ainsi que des mesures visant à lutter contre le blanchiment d'argent et à garantir l'intégrité des institutions financières et la sûreté et la sécurité du système financier.
- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), relativement à l'approvisionnement continu des acquisitions de défense en appui à la Politique de défense du Canada : Protection, Sécurité, Engagement.
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), relativement à l'adoption du [projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi sur Investissement Canada](#), et la mise en place des modifications ainsi que la mise en œuvre et l'application de toute nouvelle mesure visant à éliminer les menaces économiques pesant sur la sécurité nationale du Canada.
- SP, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), et l'Agence des services frontaliers du Canada, relativement au soutien des engagements du gouvernement du Canada concernant les armes à feu et le renforcement des mesures pour contrôler la circulation d'armes illégales au Canada;
- SP, la GRC, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Centre de la sécurité des télécommunications, le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes, relativement aux problèmes en lien avec l'ingérence étrangère (p. ex. [l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux](#)).

Priorités en matière d'environnement et de durabilité

Le ministère de la Justice Canada fournira des services juridiques sur des questions liées aux priorités du Canada en matière de climat et d'environnement aux ministères et organismes clients, tels que :

- Ressources naturelles Canada, relativement à l'approvisionnement en énergie propre et à la prestation de projets de croissance propre afin d'atteindre les objectifs de carboneutralité du Canada, notamment sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes pour répondre aux diverses préoccupations environnementales, telles que le [Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification](#).
- Pêches et Océans et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), afin de veiller à ce que le gouvernement atteigne ses objectifs de protéger 25 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030, et de créer de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation d'ici les dates ciblées.

- Finances Canada, relativement à sa responsabilité de gérer la dette publique, ainsi que les risques juridiques associés à l'émission d'obligations et la conception et la mise en œuvre de nouveaux instruments de dette, tels que les premières obligations vertes du Canada, d'une valeur de 5 milliards de dollars.
- ECCC, relativement à des initiatives qui visent la réduction des émissions des gaz à effet de serre, et relativement à la mise en œuvre de mesures pour protéger et encourager le rétablissement des espèces en péril, ainsi qu'à la création de réserves nationales de faune et d'autres aires protégées.
- le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), relativement à son examen stratégique des programmes et politiques du gouvernement, qui se concentre sur l'examen de la façon dont les principaux programmes et politiques contribuent à relever des défis tels que l'élimination nette des émissions d'ici 2050, l'amélioration de l'équité et de l'égalité, et la promotion de la qualité de vie et de la croissance pour tous.

Droits et relations autochtones

Le ministère de la Justice Canada fournira des services juridiques pangouvernementaux, orientés par [le principe constitutionnel de l'honneur de la Couronne](#), aux ministères et organismes clients au sujet des initiatives qui contribuent au programme de réconciliation du gouvernement du Canada, comme celles associées à [l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982](#), à [l'obligation de consulter](#), aux obligations fiduciaires, aux traités modernes et historiques, aux litiges et aux droits ancestraux et issus de traités. Le travail du Ministère consistera à offrir des services juridiques aux organismes suivants :

- Tous les ministères fédéraux, relativement à la mise en œuvre de la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (Loi sur Déclaration des Nations Unies), ainsi que d'autres initiatives qui contribuent à la mise en place de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- Pêches et Océans Canada, relativement à la gestion des pêcheries et de l'aquaculture du Canada, ce qui comprend la négociation et la mise en œuvre d'accords sur les pêcheries auprès des communautés autochtones et une participation accrue des peuples autochtones dans la gestion de l'aquaculture.
- SPAC, relativement à des initiatives pangouvernementales visant à accroître la diversité des soumissionnaires dans les marchés fédéraux, y compris les petites entreprises et les entreprises dirigées par des Autochtones, des Noirs et des personnes racisées, des femmes, des personnes 2ELGBTQI+ et d'autres groupes sous-représentés;
- SP et la GRC, relativement aux enjeux de sécurité publique pertinents pour les communautés autochtones, comme le maintien de l'ordre et l'application de règlements administratifs;
- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Services aux Autochtones Canada (SAC), relativement :
 - à l'élaboration conjointe du projet de loi C-61, [Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations](#);
 - au règlement des [revendications particulières](#), qui sont des revendications faites par des Premières Nations contre le gouvernement du Canada en lien avec l'administration des

- terres et des autres biens des Premières Nations et le respect des traités historiques et des autres ententes;
- à l'élaboration conjointe de réformes pour améliorer la [Politique sur les revendications particulières](#) et leurs processus;
 - à l'instauration de lois régissant les services offerts aux enfants et aux familles autochtones, y compris la négociation et la conclusion [d'accords de coordination en vertu de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis](#);
 - à l'élaboration d'options stratégiques pour le remaniement de la [Politique fédérale sur les ajouts aux réserves](#), afin de veiller à ce que les Premières Nations puissent créer et ajouter des terres aux réserves efficacement;
 - au transfert des responsabilités au Nunavut, qui comprend le transfert des responsabilités et des pouvoirs de gestion des terres et des ressources au gouvernement du Nunavut;
 - à la mise en œuvre des [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#), y compris les initiatives en lien avec les lieux de sépulture et les tombes anonymes associés aux pensionnats autochtones;
 - aux négociations de l'entente de règlement pour résoudre la [plainte de l'Assemblée des Premières Nations et de la Société de soutien](#) déposée devant le Tribunal canadien des droits de la personne et la Cour fédérale ainsi que la mise en œuvre des accords de règlement subséquents, dont la réforme à long terme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et le principe de Jordan.

Le ministère de la Justice Canada continuera à intégrer les [Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones](#) dans ses conseils juridiques en fournissant des outils et de la formation au personnel du Ministère au sujet de la compétence culturelle, des Principes et de la [Directive du Procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones](#).

Réformes réglementaires et législatives

Le Ministère offrira des services juridiques concernant les réformes réglementaires et législatives à des ministères et organismes clients, y compris :

- ISDE, relativement à la mise en œuvre du [projet de loi C-27, Loi de 2022 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique](#), qui comprend trois lois : la *Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs*, la *Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données* et la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données*.
- Transports Canada et Infrastructure Canada, relativement à la mise en œuvre de projets d'infrastructure clés, comme la voie de contournement de Lac-Mégantic, le pont de Québec, le train à grande fréquence, le pont international Gordie-Howe et divers projets d'habitation.
- Transports Canada, relativement à des initiatives visant à augmenter l'efficacité et la résilience du système de transport pour renforcer les chaînes d'approvisionnement au Canada.

- Affaires mondiales Canada et d'autres ministères et organismes, relativement à la poursuite de l'identification, la saisie, la confiscation et la redistribution de biens saisis en vertu des lois canadiennes sur les sanctions.
- Emploi et Développement social Canada, relativement au Programme du travail et à la mise en œuvre de la *Loi sur l'équité salariale* dans les milieux de travail sous réglementation fédérale.
- ISDE et le Bureau de la concurrence, relativement aux réformes apportées à la *Loi sur la concurrence*, comme la mise en œuvre du [projet de loi C-323](#), *Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (services de santé mentale)*, ainsi qu'un examen exhaustif de la législation actuelle et des éléments structurels qui pourraient restreindre ou empêcher la concurrence.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada, relativement aux efforts actuels visant à moderniser la *Loi sur les grains du Canada*.
- SPAC, relativement aux efforts en cours pour moderniser le système d'approvisionnement du Canada, notamment l'initiative de modernisation des contrats, la mise en place du système d'approvisionnement électronique, et l'harmonisation de la réglementation sur l'approvisionnement.
- PCH et le SCT, relativement à la mise en œuvre du [projet de loi C-13](#), *Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada*, et de la loi subséquente, [Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale](#), notamment en contribuant à l'élaboration des règlements qui découleront du projet de loi C-13 et en fournissant des conseils juridiques et une formation sur ce projet de loi à tous les ministères et organismes fédéraux qui collaborent avec PCH et le SCT.
- Finances Canada, relativement à la rédaction de lois relatives à la fiscalité fédérale.

Le ministère de la Justice Canada offrira également des services juridiques dans le but de rendre le système de réglementation canadien plus agile, transparent et réceptif pour que les entreprises de tout le pays puissent explorer et saisir de nouvelles possibilités, ce qui profitera à tous les Canadiens. Par exemple, le Ministère poursuivra son travail avec les ministères et organismes clients afin de moderniser les règlements et de favoriser les systèmes de réglementation liés à l'agroalimentaire, à l'aquaculture, à la santé, aux sciences biologiques, au transport et aux infrastructures.

De plus, il poursuivra son travail avec les ministères et organismes clients sur les initiatives futures de réglementation dans les domaines de la technologie propre, de la numérisation, de la neutralité technologique et des normes internationales, le tout en s'efforçant de soutenir l'efficacité des chaînes d'approvisionnement. Entre autres, le Ministère :

- explorera les possibilités pour que le système de réglementation augmente l'innovation, l'adoption et la compétitivité en matière de technologie propre;
- favorisera l'élaboration, l'adoption et le soutien des outils et des processus numériques dans le milieu de la réglementation, et révisera les règlements actuels pour accroître la neutralité technologique;
- examinera des possibilités stratégiques pour mieux incorporer les normes internationales à la réglementation, tout en s'assurant de maintenir les normes canadiennes rigoureuses en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.

Autres services et soutien juridiques

Le Ministère offrira également d'autres services de consultation et de soutien juridique aux organismes suivants :

- Le Bureau de la concurrence, notamment des conseils juridiques et des services de contentieux au nom du Bureau, lequel encourage l'innovation et la compétitivité dans l'économie canadienne (p. ex. dans le secteur pétrolier et gazier et le secteur des télécommunications).
- Le SCT, en vue de favoriser les méthodes de prestation numérique pour mieux servir les Canadiens dans le cadre de grands projets, de remplacer les systèmes de TI désuets et de moderniser la façon dont le gouvernement du Canada offre des prestations et des services aux Canadiens.
- Le greffier du Bureau du Conseil privé et le Bureau du Conseil privé, de même qu'un éventail de ministères fédéraux, relativement aux questions et aux litiges concernant les documents confidentiels du Cabinet.
- Le SCT, relativement à l'engagement du gouvernement d'accroître la diversité et l'inclusion dans la fonction publique, notamment en favorisant l'avancement professionnel, en établissant un fonds de santé mentale pour les employés noirs, ainsi qu'en adoptant un processus d'engagement réparateur et d'autres mesures pour lutter contre le harcèlement, la discrimination et d'autres obstacles dans la fonction publique fédérale.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, relativement à son exercice d'examen stratégique de l'immigration, *Un système d'immigration pour l'avenir du Canada*, et aux modifications que celui-ci pourrait apporter aux politiques, aux activités, à la législation et à la réglementation.

Stratégies et positions en matière de litiges

En plus de fournir des services juridiques aux ministères et organismes clients, le ministère de la Justice Canada travaillera également sur les stratégies en matière de litiges. Entre autres, il :

- Collaborera avec les ministères et les organismes fédéraux afin d'établir, relativement aux litiges, des positions pangouvernementales qui comprennent la résolution ou le règlement rapide des conflits, des occasions de restreindre les litiges, des réformes législatives et réglementaires, ou le règlement de différends par l'intermédiaire d'initiatives et de programmes gouvernementaux.
- Renforcera la gestion stratégique des cas de litiges très médiatisés (p. ex. les recours collectifs et les contestations constitutionnelles, dont celles déposées par les peuples autochtones) et du volume élevé de cas de litiges utilisant une approche pangouvernementale. Le Ministère s'assurera que les stratégies en matière de litiges respectent les Principes et la Directive sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones. Pour ce faire, il participera notamment à des comités stratégiques supérieurs en vue de soutenir l'examen des stratégies en matière de litiges et des répercussions stratégiques, financières et juridiques de litiges complexes qui touchent le gouvernement du Canada.
- Élaborera des méthodes et des outils novateurs pour épauler les équipes du contentieux (p. ex. utilisation de nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle pour améliorer les rapports destinés aux clients, numérisation et gestion des dossiers physiques, et mise en commun des documents sécurisés).

Principaux risques

Cultiver et maintenir des relations productives avec les ministères clients, les partenaires et les intervenants permet au ministère de la Justice Canada d'atteindre les résultats escomptés. La pandémie de COVID-19 a souligné l'importance cruciale des relations stratégiques avec les clients et la population, qui permettent d'apporter des solutions à des problèmes nouveaux et complexes. Comme les pratiques juridiques, les priorités des clients et les demandes pour des services juridiques évoluent sans cesse, le Ministère pourrait rencontrer de nouvelles difficultés à répondre aux attentes des clients dans certains domaines et à leur offrir des services efficaces et durables sur le plan fiscal. À l'avenir, le Ministère devra donc se concentrer davantage sur ces relations afin de réagir aux situations nouvelles, de trouver des manières d'être plus efficace et de s'efforcer d'obtenir d'excellents résultats pour ses clients.

Le Ministère donnera suite à sa priorité de renforcer ses partenariats stratégiques avec ses clients en continuant d'améliorer ses processus opérationnels, d'effectuer des évaluations des risques pertinentes, et d'agir comme un partenaire fiable et coopératif. Le Ministère poursuivra ses efforts de collaboration et de planification avec les ministères clients et ses partenaires dans les organismes centraux afin de répondre aux priorités du gouvernement du Canada et des clients, notamment en travaillant avec ces derniers pour prioriser les efforts et gérer la demande. Par ailleurs, le Ministère continuera à recueillir les commentaires des clients par le biais du Sondage sur la satisfaction des clients des services juridiques, qui a été modernisé pour refléter les normes de service actualisées qui assureront que les services sont pertinents et alignés sur les besoins des clients.

En plus de cultiver et de maintenir ses relations avec ses clients, le Ministère gère des domaines présentant des risques stratégiques internes liés à la cybersécurité, au bien-être du personnel, aux données et à l'information, ainsi qu'au milieu de travail de demain. Ces domaines de risque, qui pourraient compromettre la capacité de prestation de services juridiques du Ministère, font l'objet des priorités et des stratégies décrites dans la section « Services internes » du présent Plan.

Aperçu des ressources prévues en 2024–2025

- Dépenses prévues : 230 876 958 \$
- Ressources à temps plein prévues : 3 918

Priorités gouvernementales connexes

[Analyse comparative entre les sexes Plus](#)

Le ministère de la Justice Canada continuera d'utiliser l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) pour assurer que les Canadiens obtiennent des résultats inclusifs et équitables en lien avec cette responsabilité essentielle. À cet effet, le Ministère recommandera d'intégrer les considérations intersectionnelles relatives à l'ACS Plus dans le travail des avocats sur les dossiers juridiques, de contentieux et de législation. Le Ministère a récemment publié son Guide pour l'équipe juridique du Canada – ACS Plus, et il poursuivra son travail à l'interne pour intégrer et appliquer des considérations relatives à l'équité dans la prestation de services juridiques et dans les processus de prise de décision.

Pour obtenir plus de renseignements et d'exemples, veuillez consulter le [Tableau de renseignements supplémentaires de l'ACS Plus du Rapport sur le plan ministériel 2024–2025 sur le site Web du ministère de la Justice Canada](#).

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable des Nations Unies

Le ministère de la Justice Canada continuera à diriger les efforts du gouvernement pour faire progresser l'objectif de développement durable (ODD) 16 (Paix, justice et institutions efficaces). Par exemple, il fournira entre autres des services juridiques en lien avec les initiatives suivantes :

- La mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies, des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et des appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
- Au besoin, une formation continue du personnel ministériel sur les Principes et la Directive sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones, et d'autres formations interculturelles et fondées sur les distinctions qui portent sur l'histoire des relations entre la Couronne et les Autochtones. Ces formations amélioreront la compréhension des inégalités sociales, économiques et politiques et favoriseront l'inclusivité des sociétés.
- Une coopération internationale en vue de renforcer les systèmes juridiques.
- Un soutien au [Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes](#).
- Des obligations imposées par le Ministère aux mandataires du ministre de se conformer au cadre juridique canadien de lutte contre la corruption et les pots-de-vin au Canada et à l'étranger.
- La lutte contre la corruption par l'intermédiaire d'un coordinateur désigné de lutte contre la corruption, en plus des efforts du Service d'entraide internationale, en tant qu'autorité centrale du Canada en matière d'extradition et d'entraide juridique. Par exemple, le Ministère mettra en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption par l'intermédiaire des demandes d'entraide juridique et d'extradition.

Le ministère de la Justice Canada appuiera également d'autres ODD, notamment en offrant des services juridiques en lien avec :

- Les besoins en matière de logement, de soins de santé et de soins dentaires (ODD 3 : Bonne santé et bien-être).
- Les efforts de SAC pour l'élimination des avis de longue durée sur la qualité de l'eau potable dans les réserves, la mise en œuvre de toute nouvelle loi sur la qualité de l'eau potable, si elle est introduite et promulguée, et l'élaboration de tout règlement subséquent (ODD 6 : Eau propre et assainissement).
- La modernisation du système de réglementation canadien (ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure).
- Les initiatives qui encouragent la lutte contre les changements climatiques (ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les contributions du ministère de la Justice Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 ainsi qu'à la stratégie fédérale de développement durable dans notre [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle des services juridiques est prise en charge par les programmes suivants dans le répertoire des programmes :

- Services de consultation juridique
- Services de contentieux
- Services législatifs

Des informations complémentaires sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont disponibles sur l'[InfoBase du GC](#).

Support au système de justice

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Principaux risques](#)
- [Aperçu des ressources prévues en 2024–2025](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Le Ministère joue un rôle essentiel afin d'assurer un système de justice canadien juste, pertinent et accessible. Il s'agit d'une responsabilité partagée entre une vaste gamme d'intervenants, dont le Parlement, le pouvoir judiciaire, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, un large éventail d'organisations et d'intervenants non gouvernementaux et, en fin de compte, tous les Canadiens.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle, qui s'inscrit dans les travaux du Ministère concernant l'administration de la justice au fédéral, contribue au domaine « Saine gouvernance » du Cadre de qualité de vie pour le Canada et aux sous-domaines « Accès à un système de justice juste et équitable », « Justice et droits de la personne », « Sûreté et sécurité » et « Confiance à l'égard des institutions ».

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent les indicateurs et les résultats pour le support au système de justice pour les trois derniers exercices financiers (2020–2021 à 2022–2023) ainsi que les objectifs et les dates cibles pour l'exercice 2024–2025.

Tableau 2 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel « Les lois et politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique juste, accessible et pertinent au Canada »

Indicateur	Résultat 2020–2021	Résultat 2021–2022	Résultat 2022–2023	Cible	Date de réalisation
La cote internationale du Canada en ce qui a trait à la règle de droit	8,6 % (12 ^e /139) ⁷	8,6 % (12 ^e /140)	8,5 % (12 ^e /142)	Premier 10 %	Mars 2025
Pourcentage de Canadiens qui ont confiance que le système de justice pénale canadien est juste pour tous	51 % des Canadiens ont une confiance modérée à élevée que le système de justice pénale est juste ⁸	50 % des Canadiens ont une confiance modérée à élevée que le système de justice pénale est juste ⁹	50 % des Canadiens ont une confiance modérée à élevée que le système de justice pénale est juste ¹⁰	70 % ou plus ¹¹	Mars 2025
Pourcentage de Canadiens qui ont confiance que le système de justice pénale canadien est accessible pour tous	52 % des Canadiens ont une confiance modérée à élevée que le système de justice pénale est accessible ¹²	58 % des Canadiens ont une confiance modérée à élevée que le système de justice pénale est accessible ¹³	58 % des Canadiens ont une confiance modérée à élevée que le système de justice pénale est accessible ¹⁴	70 % ou plus ¹⁵	Mars 2025

⁷ Onze pays ont été ajoutés à l'[indice 2021 de la primauté du droit](#) par le World Justice Project. (lien disponible en anglais seulement)

⁸ Dans le cadre du [Sondage national sur la justice de 2021](#), les répondants ont été appelés à évaluer leur niveau de confiance « aujourd'hui » (c'est-à-dire le jour du sondage) et « avant la pandémie ». Les pourcentages présentés ci-dessus indiquent leur niveau de confiance le jour du sondage. D'après le rapport final de 2021, les réponses concernant le niveau de confiance des répondants avant la pandémie ont indiqué que 55 % des Canadiens croyaient moyennement ou fermement que le système de justice pénale était équitable.

⁹ Le [Sondage national sur la justice de 2022](#) s'est déroulé du 15 février au 10 mars 2022.

¹⁰ Le [Sondage national sur la justice de 2023](#) s'est déroulé du 9 mars au 18 mai 2023.

¹¹ Des cibles ont été fixées pour cet indicateur pour la première fois en 2022–2023; par conséquent, elles ne s'appliquent pas aux résultats publiés précédemment.

¹² Dans le cadre du [Sondage national sur la justice de 2021](#), les répondants ont été appelés à évaluer leur niveau de confiance « aujourd'hui » (c'est-à-dire le jour du sondage) et « avant la pandémie ». Les pourcentages présentés ci-dessus indiquent leur niveau de confiance le jour du sondage. D'après le rapport final de 2021, les réponses concernant le niveau de confiance des répondants avant la pandémie ont indiqué que 52 % des Canadiens croyaient moyennement ou fermement que le système de justice pénale était accessible.

¹³ Voir la note 9.

¹⁴ Voir la note 10.

¹⁵ Voir la note 11.

Indicateur	Résultat 2020–2021	Résultat 2021–2022	Résultat 2022–2023	Cible	Date de réalisation
Nombre de contestations constitutionnelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada	Cours d'appel provinciales/territoriales : 27 Cour d'appel fédérale : 5 Cour suprême du Canada : 10	Cours d'appel provinciales/territoriales : 17 Cour d'appel fédérale : 1 Cour suprême du Canada : 4	Cours d'appel provinciales/territoriales : 35 Cour d'appel fédérale : 4 Cour suprême du Canada : 3	Sans objet ¹⁶	Mars 2025

Tableau 3 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel « Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et conséquences des infractions »

Indicateur	Résultat 2020–2021	Résultat 2021–2022	Résultat 2022–2023	Cible	Date de réalisation
Nombre de programmes de justice réparatrice offerts	450 programmes de justice réparatrice ¹⁷	462 programmes de justice réparatrice ¹⁸	431 programmes de justice réparatrice ¹⁹	400 ou plus ²⁰	Mars 2025
Pourcentage de cas portés devant les tribunaux pour adultes qui reçoivent une peine ne comportant pas de placement sous garde	52 % des adultes ont reçu une peine ne comportant pas de placement sous garde ²¹	56 % des adultes ont reçu une peine ne comportant pas de placement sous garde ²²	Non disponible ²³	Entre 52 % et 56 %	Mars 2025

¹⁶ La mesure ne se prête pas bien à l'établissement d'une cible. L'indicateur est mieux adapté pour démontrer les tendances.

¹⁷ Le Répertoire de la justice réparatrice fournit uniquement des informations sur le nombre de programmes de justice réparatrice autodéclarés disponibles. Veuillez noter que ce ne sont pas tous les programmes signalés dans le Répertoire qui ont reçu du financement du ministère de la Justice Canada.

¹⁸ Voir la note 17.

¹⁹ Il y a une diminution apparente des programmes de justice réparatrice pour 2022–2023, car certaines administrations ont déclaré que leur programme de justice réparatrice consistait en une seule organisation globale au lieu de plusieurs bureaux satellites, ce qui diffère de la façon dont le programme a été décrit auparavant dans le Répertoire de la justice réparatrice. En réalité, le nombre de programmes de justice réparatrice disponibles a augmenté par rapport à l'exercice 2020–2021.

²⁰ La cible a été ajustée pour tenir compte d'un changement dans la méthode de présentation des rapports, selon lequel certaines administrations comptabilisent présentement leurs programmes de justice réparatrice dans le Répertoire de la justice réparatrice comme des entrées uniques par organisation au lieu d'entrées multiples basées sur les bureaux satellites de l'organisation.

²¹ En 2020–2021, 56 % des adultes reconnus coupables en vertu du *Code criminel* (à l'exception des infractions routières) ont été condamnés à une peine privative de liberté ([Statistique Canada, Tableau 35-10-0031-01 Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère](#)).

²² En 2021–2022, 62 % des adultes reconnus coupables en vertu du *Code criminel* (à l'exception des infractions routières) ont été condamnés à une peine privative de liberté ([Statistique Canada, Tableau 35-10-0031-01 Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère](#)).

²³ Les données de 2022–2023 seront publiées par Statistique Canada à l'automne 2024.

Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine ne comportant pas de placement sous garde	90 % ²⁴	91 % ²⁵	Non disponible ²⁶	85 % ou plus	Mars 2025
Nombre de jeunes recevant un traitement spécialisé dans le cadre du Programme de placement et de surveillance intensif de réadaptation	100	105	117	90 ou plus	Mars 2025

Tableau 4 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel « Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible »

Indicateur	Résultat 2020–2021	Résultat 2021–2022	Résultat 2022–2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage de fonds du gouvernement fédéral auxquels ont accès les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'assurer la prestation de services ciblés conformément aux priorités fédérales	98 %	97 %	99 % ²⁷	Entre 97 % and 100 %	Mars 2025

²⁴ En 2020–21, 10 % des adolescents reconnus coupables en vertu du *Code criminel* (à l'exception des infractions routières) ont été condamnés à une peine privative de liberté, alors que 90 % ont été condamnés à des peines non privatives de liberté (peines à purger dans la collectivité) ([Statistique Canada, Tableau 35-10-0042-01 Tribunaux de la jeunesse, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère](#)).

²⁵ En 2021–22, 9 % des adolescents reconnus coupables en vertu du *Code criminel* (à l'exception des infractions routières) ont été condamnés à une peine privative de liberté, alors que 91 % ont été condamnés à des peines non privatives de liberté (peines à purger dans la collectivité) (Statistique Canada, Tableau 35-10-0042-01 Tribunaux de la jeunesse, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère).

²⁶ Voir la note 23.

²⁷ Le résultat (99 %) demeure conforme aux pourcentages des dernières périodes de rapport, bien qu'il soit légèrement en dessous de la cible. Une partie des fonds inutilisés est attribuable à des fonds qui historiquement n'utilisent pas toutes leur enveloppe monétaire disponible, comme le Programme d'avocats payés par l'État et le Programme des avocats spéciaux (demande motivée par des ordonnances du tribunal) et le Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions* (qui n'est pas entièrement engagé). Le Ministère continue de travailler avec diligence pour que les provinces, les territoires et les municipalités signent des accords d'administration et d'application de la *Loi sur les contraventions* contenant des dispositions relatives aux droits linguistiques appuyées par le Fonds. Cependant, les négociations et les progrès dépendent en grande partie de la capacité des provinces. Le reste des fonds non utilisés est attribuable aux désengagements de dernière minute bénéficiaires (principalement les provinces et les territoires) et à une certaine réduction de la participation des bénéficiaires aux projets liés à la *Loi sur le divorce* (C-78).

Nombre d'Autochtones ayant bénéficié des services d'un assistant parajudiciaire aux Autochtones	41 012 ²⁸	Non disponible ²⁹	Non disponible ³⁰	68 000 ou plus	Mars 2025
Nombre de fois qu'un avocat de garde a fourni de l'aide dans des affaires criminelles	670 286 ³¹	836 147 ³²	Non disponible ³³	1 000 000 ou plus	Mars 2025
Nombre de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées	199 767 ³⁴	211 623 ³⁵	Non disponible ³⁶	190 000 ou plus	Mars 2025
Le pourcentage des demandes ou des plaintes des clients du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels qui sont évaluées et auxquelles on a donné suite	100 %	100 %	100 %	100 %	Mars 2025

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans [l'InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles

Le ministère de la Justice Canada continuera à élaborer et à coordonner l'ensemble des réformes législatives, des options stratégiques et des initiatives fédérales en matière de justice, en plus de mettre à l'essai des approches novatrices pour renforcer le cadre juridique dans divers domaines.

²⁸ Le nombre de clients servis par des conseillers parajudiciaires autochtones n'a pas atteint la cible en raison principalement de la pandémie de COVID-19. Le tableau ci-dessus n'inclut pas les clients servis au Manitoba étant donné que la province n'a pas encore présenté ses données de 2020-2021.

²⁹ Le résultat de 2021-2022 n'a pas encore été publié au complet parce qu'il y a eu des retards dans la transmission des résultats et que les régions n'ont pas encore toutes soumis leurs données.

³⁰ Le résultat de 2022-2023 n'a pas encore été publié parce que les organismes de prestation d'assistance parajudiciaire aux Autochtones sont tenus de soumettre leurs données en décembre 2023 uniquement.

³¹ Le [rapport 2020-2021 sur l'aide juridique au Canada](#) indique que les services d'aide fournis par des avocats de garde ont chuté de 38 % en 2020-2021, dans la foulée de la pandémie et de la fermeture des tribunaux.

³² Le [rapport 2021-2022 sur l'aide juridique au Canada](#) indique que les services d'aide fournis par des avocats de garde ont commencé à se rétablir, en hausse de 25 % par rapport à 2020-2021.

³³ Les résultats pour 2022-2023 seront publiés dans le rapport annuel 2022-2023 sur l'aide juridique au Canada, qui sera disponible en 2024.

³⁴ Référence tirée du [rapport 2020-2021 sur l'aide juridique au Canada](#). Il y a eu une diminution du nombre de demandes d'aide juridique en matière pénale reçues, ce qui a également entraîné une diminution des approbations. En 2020-2021, le nombre de demandes reçues et approuvées a diminué de 18 % par rapport à l'année précédente. Ce résultat est attribuable aux perturbations que la pandémie de COVID-19 a causées au système de justice comme la fermeture des tribunaux. La diminution du nombre de demandes d'aide juridique en matière pénale est également liée en partie aux changements importants apportés aux politiques provinciales et à la prestation des services d'aide juridique. Elle ne signifie pas qu'il y a eu une réduction des services d'aide juridique.

³⁵ Il y a eu une diminution du nombre de demandes d'aide juridique en matière pénale reçues et une diminution correspondante des approbations, comme le montre le [rapport 2021-2022 sur l'aide juridique au Canada](#). En 2021-2022, le nombre de demandes reçues et approuvées a diminué de 18 % et de 19 %, respectivement, par rapport à 2017-2018. Ce résultat est attribuable aux perturbations du système de justice causées par la pandémie de COVID-19, comme la fermeture de tribunaux. La diminution du nombre de demandes d'aide juridique en matière pénale est également liée en partie aux changements importants apportés aux politiques provinciales et à la prestation des services d'aide juridique. Elle ne signifie pas qu'il y a eu une réduction des services d'aide juridique.

³⁶ Voir la note 33.

Résultat ministériel : Les lois et politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique juste, accessible et pertinent au Canada.

Justice, lois et politiques autochtones

Le ministère de la Justice Canada continuera à contribuer au renouvellement des relations avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, notamment par une coopération continue avec ces derniers et les organismes qui les représentent, de même qu'avec les partenaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Ministère contribuera ainsi à mettre en œuvre les appels à l'action portant sur la justice de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, ainsi que la Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées et le Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées.

En plus d'assurer un leadership global dans la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies, le ministère de la Justice Canada dirigera la mise en œuvre de 15 mesures du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies, dont des mesures visant à assurer la cohérence des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies. Le Ministère appuiera également la participation permanente des Premières Nations, des Inuits et des Métis au processus de mise en œuvre par l'intermédiaire du Fonds pour les partenariats avec les Autochtones. Ce financement favorisera la participation continue des peuples autochtones aux divers processus de mise en œuvre, de suivi et de surveillance décrits dans le Plan d'action.

Pour réduire la discrimination systémique et la surreprésentation des peuples autochtones dans le système juridique, le Ministère poursuivra l'élaboration d'une Stratégie en matière de justice autochtone, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones, et en collaboration avec les provinces et les territoires, notamment par l'intermédiaire du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la justice applicable aux Autochtones.

De plus, le Ministère continuera à promouvoir des approches novatrices en ce qui a trait aux systèmes de justice autochtones, notamment en élaborant des ententes sur l'administration de la justice avec les partenaires autochtones, les provinces et les territoires, et en menant des consultations plus larges lors de plusieurs tables et forums de discussion. Le Ministère tirera les leçons d'un programme pilote conçu pour aider les Premières Nations qui veulent intenter des poursuites contre des infractions commises à l'égard de leurs lois. Ce programme pilote, financé par le ministère de la Justice Canada en coopération avec le ministère du Procureur général de l'Ontario, devrait arriver à terme en 2024. Les données importantes recueillies contribueront à guider la négociation d'ententes pratiques pour faciliter l'application des lois des Premières Nations.

Le ministère de la Justice Canada continuera à appuyer le travail de Kimberly Murray, l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens. Elle présentera un rapport final en juin 2024, qui comprendra des recommandations sur un cadre juridique fédéral visant à assurer la protection et le traitement respectueux et culturellement approprié des tombes et des sépultures anonymes des enfants en lien avec les anciens pensionnats indiens. Ce rapport final sera remis simultanément au ministre de la Justice et aux survivants, aux familles, aux dirigeants et aux collectivités des Premières Nations, Inuits et Métis,

ainsi qu'à la population. Il est prévu que le Ministère travaillera ensuite en coordination avec d'autres ministères concernés pour donner suite aux recommandations, notamment en vue d'harmoniser les lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies.

Réformes du système de justice pénale

Le ministère de la Justice Canada poursuivra la réforme du droit pénal et améliorera la manière dont le système de justice pénale répond aux infractions pour le rendre plus équitable et accessible, assurer la sécurité publique et protéger les personnes vulnérables. Par exemple, le Ministère prendra les mesures suivantes :

- Soutenir l'engagement du gouvernement du Canada de lutter contre les préjudices, plus particulièrement les préjudices en ligne. Entre autres, le Ministère créera une nouvelle infraction pour les crimes motivés par la haine, modifiera le *Code criminel* pour enrayer la propagande haineuse en ligne et modifiera la [Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet](#) pour lutter contre l'exploitation sexuelle et le mauvais traitement des enfants en ligne.
- Éliminer la violence entre partenaires intimes, notamment en envisageant de créer une nouvelle infraction de contrôle coercitif, en modifiant la disposition sur le harcèlement criminel dans le *Code criminel*, et en considérant des modifications pertinentes à apporter à la [Charte canadienne des droits des victimes](#).
- Élaborer et publier un plan de mise en œuvre en réponse au rapport stratégique final du Groupe directeur externe de la [Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires](#). Le plan présentera les mesures concrètes que prendra le gouvernement du Canada pour lutter contre le racisme et la discrimination systémiques envers les personnes noires qui ont mené à la surreprésentation de ces personnes dans le système de justice pénale, y compris en tant que victimes d'actes criminels.
- Appuyer la priorité du gouvernement du Canada d'éliminer la discrimination systémique et la surreprésentation des jeunes autochtones et noirs dans le système de justice pénale grâce à la mise en œuvre améliorée de la [Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents](#), notamment la formation continue des fonctionnaires au sein de ce système.
- Soutenir les engagements du gouvernement du Canada de renforcer la capacité des services de police et des procureurs canadiens pour traduire les cybercriminels en justice, notamment en collaborant activement avec la communauté internationale pour élaborer des outils qui augmenteront la coopération entre les pays afin d'améliorer la capacité de tous les États à prévenir les cybercrimes, à enquêter à leur sujet et à tenter des poursuites contre ceux-ci.
- Appuyer le ministre de la Justice et procureur général du Canada pour ce qui est des interventions et des réactions liées aux litiges graves dans le système de justice pénale, y compris ceux qui concernent la détermination de la peine et la conduite avec facultés affaiblies.
- Appuyer le gouvernement dans la recherche de solutions au problème croissant des vols de véhicules au Canada.

Coopération internationale en matière de justice pénale

Le ministère de la Justice Canada continuera à appuyer les priorités du Canada en matière de justice pénale sur la scène internationale et s'assurera que les valeurs et les approches canadiennes sont prises en compte dans l'élaboration de normes internationales sur la prévention de la criminalité et la justice pénale, ainsi que le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. En plus de soutenir l'engagement du Canada à l'égard d'organismes comme les Nations Unies, le G7, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation des États américains, le Ministère prendra les mesures suivantes :

- promouvoir la mise en œuvre de la résolution [Égalité d'accès à la justice pour tous](#), qui a été parrainée par le Canada et adoptée par le Nations Unies Assemblée générale le 19 décembre 2023;
- encourager l'accès à la justice et augmenter la coopération avec les États-Unis en ce qui concerne l'application de la loi, notamment en appuyant la participation du ministre de la Justice au Forum annuel sur la criminalité transfrontalière Canada–États-Unis.

Initiatives relatives au système juridique

Le Ministère continuera à appuyer une variété d'initiatives actuelles qui guident les activités liées aux politiques et aux programmes, dont les suivantes :

- Codiriger, avec Affaires mondiales Canada, la négociation d'un nouveau traité de droit international au Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle en vue de protéger les droits de la personne, la démocratie et la primauté du droit.
- Continuer d'appliquer les ordonnances familiales en saisissant des sommes fédérales et en refusant de délivrer des permis fédéraux au titre de la [Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales](#), ce qui favorisera l'opérationnalisation et la mise en œuvre des modifications législatives et réglementaires apportées à la Loi afin d'aider les familles.
- Améliorer la collecte et l'utilisation de données désagrégées dans le cadre de l'Initiative de modernisation des données de la justice, qui s'inscrit dans les efforts continus visant à éliminer la surreprésentation des personnes autochtones et des communautés racisées, dont les personnes noires, dans le système de justice pénale. Entre autres, le Ministère publiera des travaux de recherche une fois que les projets entrepris dans le cadre de l'Initiative auront pris fin, et dirigera un projet en collaboration avec Statistique Canada visant à créer un prototype de simulation du système de justice pénale. Ce prototype évaluera les conséquences des interventions dans les secteurs social et juridique sur la participation au système de justice pénale, la surreprésentation au sein de celui-ci et les coûts qui y sont associés.

Résultat ministériel : Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et conséquences des infractions.

Programmes et services spécialisés

Le ministère de la Justice Canada continuera à fournir du financement pour aider les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales à offrir des services et des programmes au sein de

domaines ayant un lien avec le système juridique du Canada. Outre le Programme de financement des services de justice pour les jeunes, le Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation, et le Fonds du système de justice pour les jeunes, les mécanismes de financement du Ministère incluent :

- Le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, qui continuera à lutter contre les crimes commis en raison de troubles liés à l'usage de substances psychoactives, notamment en favorisant et en augmentant le recours à des solutions autres que l'incarcération pour les délinquants non violents qui répondent à des critères particuliers.
- Le Programme de justice autochtone, qui continuera à financer les programmes autochtones de justice communautaire offrant des solutions de rechange culturellement adaptées aux processus de justice réparatrice lorsque les circonstances s'y prêtent. En collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, le Ministère continuera également à appuyer la mise en œuvre des principes *Gladue* dans le système de justice pénale, particulièrement en ce qui concerne les programmes communautaires qui assurent un suivi post-sentenciel et ceux qui favorisent la médiation civile et familiale.

Résultat ministériel : Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.

Victimes d'actes criminels

Pour faire progresser la mise en œuvre du [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#), le Ministère continuera à financer des projets au moyen du Fonds d'aide aux victimes et du Programme juridique de partenariats et d'innovation. Ceux-ci améliorent l'accès à la justice pour les victimes et les survivantes et survivants d'agression sexuelle et de violence entre partenaires intimes qui sont en contact avec le système de justice familiale. Parmi les projets qu'appuiera le Ministère, certains donnent accès à des conseils et à une représentation juridiques indépendants.

De plus, le Ministère continuera à promouvoir la Stratégie fédérale d'aide aux victimes dans le but d'accroître l'accès à la justice pour les victimes et les survivantes et survivants d'actes criminels et de faire entendre leur voix dans le système de justice pénale. Il s'efforcera d'appliquer les priorités axées sur les victimes décrites dans les stratégies fédérales et les plans d'action nationaux, comme le [Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#). Plus précisément, le Ministère appuiera le Plan d'action national en lançant en 2024–2025 une nouvelle initiative durable pour les Autochtones victimes ou survivantes et survivants d'actes criminels. Il continuera également à promouvoir les services spécialisés pour les familles de femmes et les filles autochtones disparues et assassinées par l'intermédiaire du Programme de l'unité de liaison pour l'information à l'intention des familles et de l'Initiative de soutien communautaire et de guérison pour les familles.

Langues officielles

Grâce à divers mécanismes de financement, le ministère de la Justice Canada continuera à soutenir les programmes et les services portant sur les langues officielles, y compris ceux faisant partie du nouveau

Plan d'action sur les langues officielles 2023–2028 du gouvernement du Canada. Ces fonds favorisent la reconnaissance et l'utilisation du français et de l'anglais dans le système de justice canadien et améliorent l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Par exemple, le Ministère continuera :

- À promouvoir l'application de la disposition sur les droits linguistiques énoncée dans les récentes [modifications à la Loi sur le divorce](#) en offrant du financement aux provinces et aux territoires par l'intermédiaire du Fonds canadien de justice familiale (FCJF) et du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. La disposition sur les droits linguistiques vise à ce que les Canadiens de partout au pays puissent obtenir un divorce dans la langue officielle de leur choix.
- À encourager l'utilisation des deux langues officielles dans le système juridique et à appuyer les communautés de langues officielles en situation minoritaire en finançant des activités nouvelles et existantes grâce au Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Ces activités consisteront notamment à fournir des renseignements juridiques au public, une formation spécialisée aux professionnels du droit, un financement de base aux organisations non gouvernementales et un soutien sociojuridique.
- À soutenir les provinces et les territoires en leur offrant du financement par l'intermédiaire du Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions*, ce qui les aidera à prendre des mesures au nom du Canada qui assureront l'application des droits linguistiques lors de la délivrance et du traitement des contraventions.

Autres programmes et services

Le ministère de la Justice Canada continuera à appuyer les activités qui répondent aux conditions changeantes touchant la politique canadienne en matière de justice. Pour ce faire, il recourra à divers mécanismes de financement, dont :

- Le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, qui continuera à financer les services parajudiciaires aux Autochtones pour aider les personnes autochtones en contact avec le système juridique à obtenir un traitement juste, équitable et adapté à leur culture. Les responsables du Programme poursuivront également leur collaboration avec les partenaires autochtones, provinciaux et territoriaux pour faire progresser la rédaction des rapports *Gladue*.
- Les ententes sur les services d'accès à la justice, qui soutiennent la prestation d'aide juridique, de services parajudiciaires aux Autochtones et de programmes de vulgarisation et d'information juridiques dans les territoires.
- Le Programme d'aide juridique, qui accorde du financement aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux fournisseurs de services d'aide juridique en matière criminelle et aux services d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés pour les personnes défavorisées.
- Le financement de la mise en œuvre des évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle (EIOEC) partout au Canada, ce qui inclut former les auteurs des EIOEC, renseigner les avocats de la défense criminelle, les procureurs de la Couronne et les juges sur les EIOEC; et rédiger des rapports d'EIOEC pour les clients admissibles.
- Le Programme juridique de partenariats et d'innovation, qui appuie les projets visant à accroître l'accès à des renseignements et à des conseils juridiques accessibles et adaptés sur le plan

culturel pour les communautés racisées et autochtones du Canada, ce qui augmente leur compréhension de la loi et de leurs droits, et leur apprend à exercer ces droits dans le cadre d'affaires juridiques afin de prendre des décisions éclairées. Le Programme continuera aussi à soutenir les projets pilotes des centres de justice communautaire en Colombie-Britannique, en Ontario et au Manitoba. Ces centres constituent des moyens novateurs pour mettre en commun la justice, la santé et les services sociaux afin de s'attaquer aux causes premières des actes criminels et d'améliorer le bien-être des communautés.

- Le FCJF, qui finance d'une part les activités et les services visant à accroître l'accès à la justice pour les familles canadiennes qui vivent une séparation ou un divorce et pour les groupes mal desservis, et d'autre part les activités qui appliquent les modifications récentes apportées à la *Loi sur le divorce*. Le Fonds continuera également à appuyer les efforts des provinces et des territoires pour élargir l'accès aux services de supervision financés par le gouvernement qui permettent d'exercer le temps parental dans les cas d'une séparation ou d'un divorce, particulièrement dans les cas où la sécurité d'un enfant ou d'un autre membre de la famille peut faire l'objet d'inquiétudes en raison de violence familiale.

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, qui exerce des activités indépendamment du gouvernement fédéral, continuera à offrir des services directs d'information, de renvoi et d'examen de plaintes aux victimes d'actes criminels ainsi qu'aux membres de leur famille ou à leurs représentants, aux organismes de services aux victimes et aux autres intervenants. En plus du travail qu'il mène directement auprès des victimes, le Bureau veillera à ce que les décideurs et les autres intervenants de la justice pénale soient conscients des besoins des victimes et qu'ils puissent cerner les enjeux importants et les tendances susceptibles de nuire aux victimes.

Principaux risques

La grande portée et la nature variée des enjeux en matière de justice, et le fait que le système de justice canadien comporte plusieurs niveaux, exigent la participation et la collaboration de nombreux partenaires et intervenants. Entretenir de façon active des relations fructueuses avec ces derniers est important pour s'assurer que le ministère de la Justice Canada est capable de respecter les priorités et d'atteindre les résultats escomptés. Pour atténuer les risques inhérents à ces relations essentielles, le Ministère continuera à adopter une approche axée sur les personnes en matière de consultation, de coopération et de mobilisation. Ces efforts doivent être accessibles, inclusifs et concrets, tout en tenant compte des traumatismes et en étant anti-oppressifs et respectueux. Cette approche axée sur les personnes et fondée sur des données probantes permettra au ministère de la Justice Canada de participer à une prise de décision plus efficace pour répondre aux difficultés actuelles découlant des lois, des politiques et des programmes de plus en plus prospectifs et novateurs.

Par exemple, les travaux liés aux affaires autochtones, comme la Stratégie en matière de justice autochtone, les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, la mise en œuvre actuelle de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies ainsi que le Plan d'action associé, sont fortement tributaires du maintien de relations fructueuses avec les partenaires externes, tel que les peuples autochtones. L'absence d'une participation suffisamment large et diversifiée à ces initiatives pourrait nuire à l'atteinte de ces priorités.

Afin de contribuer à la réussite du programme de réconciliation du gouvernement, le Ministère continuera à chercher des possibilités de communiquer régulièrement avec les organisations autochtones nationales et régionales, les nations signataires de traités, les gouvernements autochtones et les organisations représentatives, y compris celles qui représentent les femmes et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones, de même que les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, les partenaires de l'industrie et les autres intervenants. Le Ministère fera notamment progresser les travaux en adoptant des solutions de rechange virtuelles et des approches coordonnées, ainsi qu'en tirant parti des forums existants afin de maximiser les possibilités de mobilisation et d'atténuer la « lassitude à l'égard de la mobilisation ».

En plus de maintenir des relations productives avec ses partenaires et intervenants, le Ministère gère à l'interne certains domaines présentant un risque stratégique pour la cybersécurité, le bien-être du personnel, les données et l'information et le milieu de travail de demain. Ces domaines de risque, qui pourraient compromettre la capacité du Ministère à administrer le système de justice, font l'objet des priorités et des stratégies décrites dans la section « Services internes » du présent Plan.

Aperçu des ressources prévues en 2024–2025

- Dépenses prévues : 602 493 696 \$
- Ressources à temps plein prévues : 394

Priorités gouvernementales connexes

[Analyse comparative entre les sexes plus](#)

Conformément à sa [Politique sur l'ACS Plus](#), le ministère de la Justice Canada continuera à tenir compte des considérations liées à l'ACS Plus dans toutes les facettes de son travail pour garantir des résultats inclusifs, notamment dans le cadre des activités suivantes :

- les discussions avec les communautés autochtones aux tables d'administration de la justice, qui offrent une occasion unique d'aider à réduire la victimisation des femmes, des jeunes et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones en facilitant l'élaboration d'une entente de justice communautaire et dirigée par la communauté;
- la mise en œuvre des mesures énoncées dans le Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies, qui reflètent les priorités et les propositions des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que la rédaction du rapport d'avancement annuel de 2024; et
- l'élaboration conjointe de la Stratégie en matière de justice autochtone, qui assurera une représentation diversifiée des voix et des points de vue autochtones, y compris ceux des femmes, des personnes bispirituelles et de diverses identités de genre, des aînés et des jeunes.

Pour obtenir plus de renseignements et d'exemples, veuillez consulter le [tableau de renseignements supplémentaires de l'ACS Plus du Rapport sur le Plan ministériel 2024–2025 sur le site Web du ministère de la Justice Canada](#).

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable des Nations Unies

Le ministère de la Justice Canada fera progresser l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) en appuyant les activités suivantes :

- Les initiatives internationales destinées à renforcer la primauté du droit, à consolider les valeurs démocratiques et à accroître l'accès à la justice. Le Ministère continuera à collaborer avec le bureau d'accès à la justice (*l'Office for Access to Justice*) du département de la Justice des États-Unis pour favoriser le partage des connaissances en matière de recherche, de coordination entre les organismes, d'efforts pour enrayer le racisme et la discrimination systémiques et d'autres sujets d'intérêt mutuel.
- La participation à des forums multilatéraux visant à améliorer la coopération internationale en matière d'application de la loi et de poursuite des crimes transnationaux graves.
- La participation à des négociations multilatérales visant à améliorer le cadre juridique international pour la coopération en matière d'application de la loi et de poursuite des crimes transnationaux graves.
- L'engagement du gouvernement de lutter contre les préjudices, particulièrement en ligne, grâce à des réformes législatives conçues pour protéger les victimes de haine et d'exploitation sexuelle en ligne et pour outiller le système de justice pénale afin que les délinquants rendent des comptes.
- La mise en œuvre de l'engagement du Canada en faveur d'une justice ouverte par le partage de données, de résultats de recherches et de pratiques prometteuses, ainsi que par des initiatives visant à faire progresser les connaissances juridiques, et par des partenariats et une collaboration continue.
- Dans le cadre d'une consultation et d'une coopération avec les peuples autochtones et d'une collaboration avec les provinces et les territoires, le ministère de la Justice Canada fera progresser l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) en garantissant un processus décisionnel sensible, inclusif, participatif et représentatif et en favorisant des lois et des politiques non discriminatoires pour le développement durable. Entre autres, le Ministère : mettra en place des mesures du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies, ainsi que des mesures pour assurer la conformité des lois fédérales à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- élaborera la Stratégie en matière de justice autochtone; et
- participera aux discussions concernant les ententes sur l'administration de la justice avec des partenaires autochtones.

Pour plus d'exemples et de détails, veuillez consulter la [Stratégie de développement durable du ministère de la Justice de 2023 à 2027](#) sur le site Web du ministère de la Justice Canada.

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle de support au système de justice est prise en charge par les programmes suivants dans le répertoire des programmes :

- Politiques juridiques, Lois et Gouvernance

- Représentation juridique
- Régime de contraventions
- Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie
- Victimes d'actes criminels
- Justice pour les jeunes
- Justice pour la famille
- Justice pour les Autochtones
- Partenariats avec le système de justice
- Ombudsman des victimes d'actes criminels

Des informations complémentaires sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont disponibles sur l'[InfoBase du GC](#).

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Aperçu des ressources prévues en 2024–2025](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance
- services de communications
- services juridiques
- services de gestion des ressources humaines
- services de gestion des finances
- services de gestion de l'information
- services de technologie de l'information
- services de gestion des biens immobiliers
- services de gestion du matériel
- services de gestion des acquisitions

Plans visant à atteindre les cibles

Le ministère de la Justice Canada entreprendra les initiatives clés ci-après afin d'appuyer les responsabilités essentielles du Ministère et de promouvoir l'excellence de la fonction publique.

Soutenir les employés

Le Cadre des résultats relatifs à la lutte contre le racisme et la discrimination 2021–2024 et le Plan d'équité en matière d'emploi 2022–2025 du ministère de la Justice Canada proposent des mesures pour sensibiliser la population à la lutte contre le racisme, l'équité, la diversité, l'inclusion et la réconciliation et pour garantir un environnement de travail où les groupes d'équité se sentent acceptés au sein de la culture organisationnelle. Par exemple, le Ministère prendra les mesures suivantes :

- augmenter la représentation au sein de l'effectif en effectuant un recrutement qui cible les groupes en quête d'équité, en fournissant des possibilités de mentorat et de parrainage afin de promouvoir l'avancement professionnel, et en utilisant le modèle avancé [Demosim](#) de Statistique Canada pour générer des projections de la population active du Canada de sorte à orienter les décisions en lien avec le recrutement;
- évaluer et considérer les résultats d'un examen récent des systèmes d'emploi, qui a déterminé les obstacles systémiques aux occasions d'emploi;
- revoir la gouvernance ministérielle afin de s'assurer que l'équité en matière d'emploi soit prise en compte dans l'ensemble du Ministère.

De plus, le ministère de la Justice Canada mettra en œuvre plusieurs initiatives, décrites dans le [Plan sur l'accessibilité du ministère de la Justice Canada 2022–2025](#), qui visent à éliminer les obstacles à l'accès pour les employés et les personnes desservies par le Ministère. Les activités principales du Plan sur l'accessibilité de 2024–2025 comptent notamment l'adoption du [Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada](#) et la création d'un Centre d'expertise sur l'accessibilité des technologies de l'information.

Le Ministère lancera son nouveau plan d'action sur la santé mentale, qui offrira du soutien en matière de santé mentale, de bien-être et de sécurité psychologique aux employés grâce à de la formation, à des campagnes de sensibilisation et à la création de nouvelles ressources. Le Ministère perfectionnera également sa stratégie de gestion de la charge de travail afin d'explorer et d'élaborer des solutions pour contrer les pressions découlant de la charge de travail.

À l'aide de ces diverses initiatives visant à soutenir les employés, le ministère de la Justice Canada continuera à promouvoir un environnement de travail sain et de favoriser le bien-être de ses employés, qui est un domaine de la gestion des risques stratégiques du Ministère.

Gestion des ressources humaines

Le Ministère réalisera un examen de sa Stratégie de gestion des ressources humaines de 2021–2024 afin de l'harmoniser à ses priorités actuelles et futures de 2024 à 2027. Le Ministère continuera à faire progresser les initiatives afin d'encourager la dotation et le recrutement stratégiques, le perfectionnement des employés, et le maintien en poste d'une main-d'œuvre diversifiée et inclusive possédant les talents et les compétences pour répondre aux besoins opérationnels actuels et futurs.

Rémunération et Phénix

Le Ministère continuera à mettre en œuvre des stratégies pour minimiser les enjeux liés à la rémunération des employés et s'attaquera à l'arriéré causé par son système de paye en utilisant un

nouvel outil de rapprochement des dossiers de paye et en fournissant aux gestionnaires et aux employés des renseignements sur les façons d'éviter les problèmes de rémunération.

Capacités en matière d'outils numériques et de données

Le ministère de la Justice Canada s'engage à optimiser les capacités en matière d'outils numériques et de données afin de soutenir son mandat, d'améliorer l'orientation des décisions juridiques, stratégiques et liées aux programmes, et de mieux gérer les risques stratégiques en lien avec les données, les renseignements et la cybersécurité. Pour y parvenir, le Ministère continuera à promouvoir la diffusion de renseignements numériques et de technologies afin d'améliorer la collaboration au sein de l'organisation, du gouvernement et auprès des partenaires externes, tout en respectant des pratiques de cybersécurité sérieuses et en mettant l'accent sur l'expérience de l'utilisateur. Grâce à l'amélioration de l'infrastructure du réseau et à l'accès à de nouveaux logiciels et plateformes numériques fiables, le ministère de la Justice Canada continuera à veiller à ce que son personnel soit équipé des outils nécessaires pour accomplir son travail.

Le ministère de la Justice Canada poursuivra également la mise en œuvre de sa Stratégie de données 2022–2025 afin d'intégrer des observations et des renseignements fondés sur des données dans le processus décisionnel et d'améliorer les services offerts aux clients et à l'ensemble de la population canadienne. Les activités de la Stratégie de données sont notamment :

- la poursuite du Programme de sensibilisation aux données afin d'éduquer les employés sur les façons d'exploiter le pouvoir des données et de l'intelligence artificielle dans le cadre de leur travail;
- le lancement d'un programme d'analyse de données afin de recruter, de maintenir et de perfectionner des talents spécialisés;
- l'élaboration d'un cadre de gouvernance des données et de l'information pour veiller à ce que les données soient utilisées, partagées et gérées de façon sécuritaire et efficace;
- le renforcement des capacités du Ministère en matière d'intelligence artificielle, notamment grâce à des projets pilotes en lien avec l'automatisation et l'intelligence artificielle à l'appui du travail de contentieux, de législation, de politiques et du Ministère.

Le ministère de la Justice Canada continuera à évaluer les innovations à fort impact sur une petite échelle et à mesurer les résultats dans des contextes réels. Il s'agira notamment de mettre en place un nouvel outil d'intelligence artificielle pour la traduction afin de réduire les coûts et le délai d'exécution associés aux besoins internes et à petite échelle en traduction.

Communications inclusives et de conception numérique avec la population canadienne et les employés

Le ministère de la Justice Canada continuera à fournir des communications accessibles et inclusives dans un langage clair et simple. Le Ministère s'attardera à informer la population canadienne des priorités gouvernementales et ministérielles et à répondre aux divers besoins en matière d'information du public, tout en continuant de créer du contenu en ligne axé sur l'utilisateur.

Le ministère de la Justice Canada continuera à répondre aux besoins en matière d'information et de mobilisation de ses employés en renouvelant son site Web afin de le rendre plus accessible, y compris pour les membres de l'Unité des services juridiques.

Développement durable

En appui à la [Stratégie fédérale de développement durable 2022 à 2026](#) et au virage écologique du gouvernement, le Ministère poursuivra sa transition vers des opérations à faibles émissions de carbone et résilientes au climat. La [Stratégie de développement durable du ministère de la Justice de 2023 à 2027](#) contribuera davantage à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies en matière de réduction des inégalités, d'augmentation de l'accès à la justice et de confiance dans le système de justice pénale.

Le ministère de la Justice Canada maintiendra des pratiques de travail respectueuses de l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements du Ministère, en limitant la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement grâce au réacheminement des déchets, et en réduisant la consommation de papier et le stockage à l'aide des pratiques numériques. De plus, le Ministère continuera à sensibiliser les gens au sujet des initiatives d'écologisation et d'organiser des activités de formation et de sensibilisation.

Gestion du milieu de travail hybride

Le ministère de la Justice Canada continuera d'utiliser de nouveaux outils et de nouvelles techniques qui ont été conçus pour s'adapter à un modèle de travail hybride et qui s'harmonisent bien à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'aménagement des locaux. Parmi ces outils et ces techniques, l'expansion d'un outil moderne pour réserver des espaces de travail permettra d'orienter les décisions fondées sur des données probantes concernant les conceptions futures des espaces de travail du Ministère dans le cadre d'un modèle de travail hybride. Comme les autres stratégies, ces outils et ces techniques aideront le ministère de la Justice Canada à mettre en place le milieu de travail de demain, ce qui représente un domaine de risque stratégique pour le Ministère.

Aperçu des ressources prévues en 2024–2025

- Dépenses prévues : 94 541 217 \$
- Ressources à temps plein prévues : 1 144

Priorités gouvernementales connexes

[Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones](#)

Le Ministère s'attend à atteindre la cible minimum de 5 % des contrats octroyés à des entreprises autochtones au cours de l'exercice financier 2024–2025. Un plan annuel a été envoyé à SAC et il comprend une analyse détaillée des plans d'approvisionnement pour assister les initiatives futures d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. La Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones peut être utilisée dans toutes les activités d'approvisionnement afin de faciliter l'attribution des contrats aux entreprises autochtones. Lorsque les critères sont atteints, la Stratégie permet de conclure des contrats obligatoires ou des marchés réservés facultatifs aux entreprises autochtones, ce qui contribue à l'atteinte de l'objectif annuel de 5 %.

Pour atteindre les objectifs prévus, le Ministère adoptera une approche à multiples facettes, notamment la sensibilisation des intervenants impliqués dans les processus d’approvisionnement aux marchés publics autochtones, l’organisation d’activités de sensibilisation auprès des communautés de fournisseurs autochtones au moyen de processus de demande d’information, ainsi que la participation à des foires commerciales inversées en collaboration avec d’autres ministères comme SPAC et SAC. Le ministère de la Justice Canada mènera aussi des activités trimestrielles de suivi et d’établissement de rapports sur l’approvisionnement auprès des entreprises autochtones afin de s’assurer que le Ministère est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs prévus.

Tableau 5 : Résultats prévus et réels du « Pourcentage total de contrats attribués à des entreprises autochtones »

Champ de déclaration de 5 %	Résultat réel en 2022–2023	Résultat prévu en 2023–2024	Résultat projeté en 2024–2025
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	13 %	5 %	5 %

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues du ministère de la Justice Canada pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2024–2025 avec les dépenses réelles des exercices précédents.

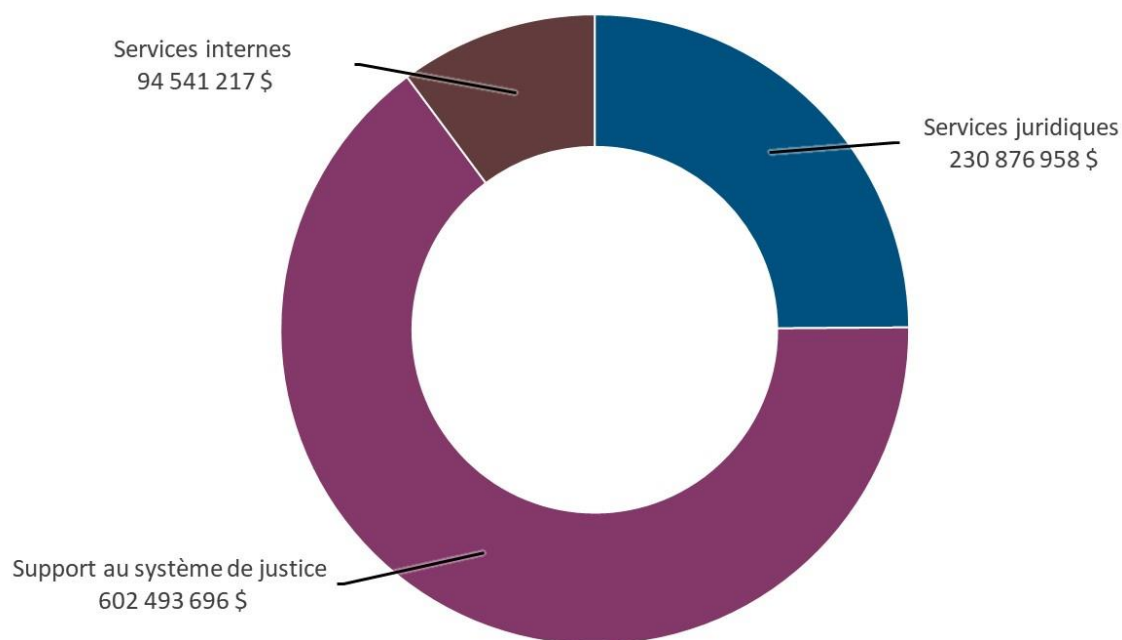
Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État condensé prospectif des opérations](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Figure 1 : Dépenses par responsabilité essentielle en 2024–2025

Le graphique ci-dessous résume les dépenses prévues du ministère de la Justice Canada par responsabilité essentielle.



Description de la figure 1

Le total des dépenses prévues du ministère de la Justice Canada pour l'année 2024–2025 est de 927 911 871 \$ et se divise comme suit :

- 230 876 958 \$ pour les services juridiques (24,9 %)
- 602 493 696 \$ pour le support au système de justice (65,9 %)
- 94 541 217 \$ pour les services internes (10,2 %)

Explication de la figure 1

En tant que principal prestataire de services juridiques aux ministères et organismes fédéraux, le ministère de la Justice Canada dispose d'une autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit (RNC) ce qui lui permet de percevoir et de dépenser les recettes provenant de ces services (recettes disponibles). Aux fins de l'établissement des rapports ministériels, ces recettes disponibles réduisent les autorisations et les dépenses de fonctionnement totales du Ministère. À des fins de comparaison, les « dépenses prévues » excluent les recettes disponibles.

Tableau 6 : Sommaire des dépenses réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles du ministère de la Justice Canada et pour ses services internes au cours des trois exercices précédents. Les montants pour l'exercice en cours sont prévus en fonction des dépenses au 31 octobre 2023.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles 2021–2022	Dépenses réelles 2022–2023	Dépenses visées 2023–2024
Services juridiques	222 168 257	204 647 663	224 258 777
Support au système de justice	582 469 495	662 843 664	759 377 535
Total partiel	804 637 752	867 491 327	983 636 312
Services internes	102 779 851	115 831 245	128 161 611
Total	907 417 603	983 322 572	1 111 797 923

Explication du tableau 6

Dans le tableau ci-dessus, les dépenses montrent une tendance à la hausse de 2021–2022 (907,4 millions de dollars) à 2023–2024 (1 111,8 millions de dollars). Cette tendance est due principalement à l'augmentation des dépenses en salaire et de la hausse associée aux dépenses dans le régime d'avantages sociaux des employés (législatives) causée par l'augmentation des salaires de diverses conventions collectives et d'une augmentation de l'effectif. Cette augmentation de l'effectif est nécessaire pour répondre à la demande accrue des services juridiques et pour soutenir les fonctions stratégiques. De plus, il y a une augmentation des dépenses en subventions et contributions liées aux initiatives annoncées dans les budgets de 2021, 2022 et 2023 ainsi que dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023, conformément à la responsabilité essentielle de support au système de justice. Ces augmentations s'effectuent principalement dans les programmes suivants :

- Programme d'aide juridique en matière criminelle
- Programme d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés
- Programme juridique de partenariats et d'innovation
- Programme de justice autochtone
- Fonds pour les partenariats avec les Autochtones

- Fonds d'aide aux victimes
- Fonds canadien de justice familiale

Tableau 7 : Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles du ministère de la Justice Canada et pour ses services internes au cours des trois prochains exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses budgétaires 2024–2025 (telles qu'indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2024–2025*	Dépenses prévues 2025–2026*	Dépenses prévues 2026–2027*
Services juridiques	230 976 958	230 876 958	220 933 846	219 520 417
Support au système de justice	602 493 696	602 493 696	583 922 997	543 140 193
Total partiel	833 370 654	833 370 654	804 856 843	762 660 610
Services internes	94 541 217	94 541 217	94 056 937	92 975 627
Total	927 911 871	927 911 871	898 913 780	855 636 237

* Les ressources financières pour les dépenses prévues sont basées sur le Budget principal des dépenses et sont nettes des recettes disponibles. Elles excluent tout financement qui proviendra du budget de 2024 et des crédits centraux du Conseil du Trésor (comme le report du budget d'exploitation).

Explication du tableau 7

La tendance à la baisse des dépenses prévues pour les prochaines années pour la responsabilité essentielle de support au système de justice s'explique principalement par le retrait des subventions et contributions temporaires des programmes ci-dessous :

- Programme juridique de partenariats et d'innovation
- Fonds d'aide aux victimes
- Fonds canadien de justice familiale
- Fonds pour les partenariats avec les Autochtones

Tableau 8 : Sommaire des dépenses budgétaires brutes et nettes prévues pour 2024–2025

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes prévues pour 2024–2025.

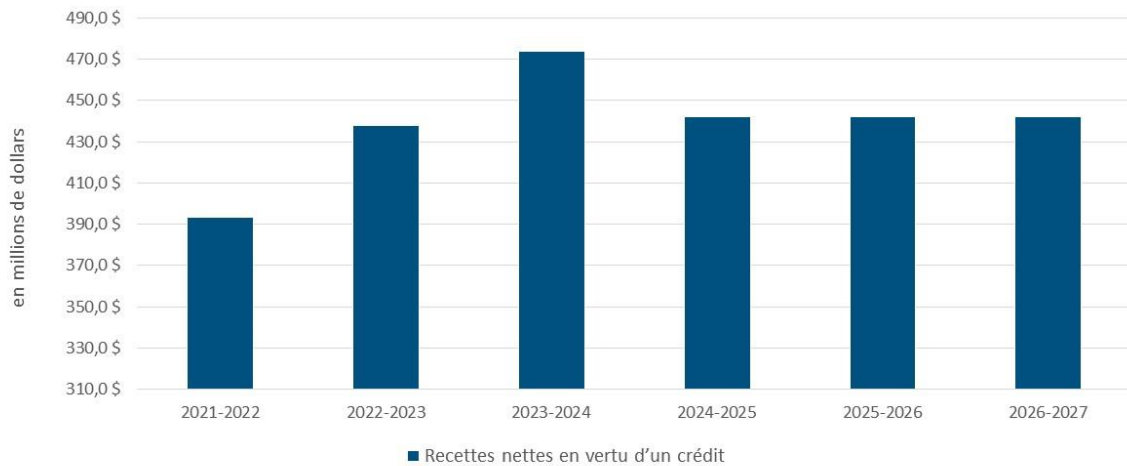
Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes prévues 2024–2025	Revenus prévus déduits des dépenses 2024–2025	Dépenses nettes prévues 2024–2025
Services juridiques	613 158 958	382 282 000	230 876 958
Support au système de justice	602 493 696	0	602 493 696
Total partiel	1 215 652 654	382 282 000	833 370 654
Services internes	154 259 217	59 718 000	94 541 217
Total	1 369 911 871	442 000 000	927 911 871

Explication du tableau 8

Le tableau ci-dessus illustre les dépenses brutes prévues par le Ministère pour 2024–2025, qui comprennent l'autorisation de RNC de 442 millions de dollars. Les autorisations de RNC du Ministère sont théoriquement réparties entre les responsabilités essentielles des services juridiques et celles des Services internes. Les recettes réelles réparties entre les programmes peuvent varier en fonction de nombreux facteurs, comme les modifications des tarifs des services juridiques approuvés périodiquement par le Conseil du Trésor, la fluctuation de la demande de services juridiques de la part des ministères clients, et le montant réel des recettes perçues supérieur ou inférieur à l'autorisation.

Figure 2: Graphique des tendances liées aux recettes nettes en vertu d'un crédit du Ministère (en millions de dollars)

Le graphique ci-dessous présente les recettes nettes en vertu d'un crédit au fil du temps.



Année	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Recettes nettes en vertu d'un crédit	393,3 \$	437,9 \$	473,6 \$	442,0 \$	442,0 \$	442,0 \$

Description de la figure 2

Ce graphique à colonnes verticales représente les tendances liées aux RNC du ministère de la Justice Canada pour six exercices financiers. Le graphique présente une ligne de temps (en exercices financiers) sur l'axe horizontal et des montants de dollars (en millions de dollars) sur l'axe vertical. La ligne de temps sur l'axe horizontal compte six colonnes, soit une colonne pour chaque exercice financier, allant de 2021–2022 à partir de la gauche, jusqu'à 2026–2027. Les colonnes pour les exercices financiers 2021–2022 et 2022–2023 présentent les revenus réels, tandis que la colonne pour l'exercice financier 2023–2024 présente les revenus projetés, et les colonnes pour les exercices financiers 2024–2025 à 2026–2027 présentent les revenus prévus.

Les montants en millions de dollars sur l'axe vertical varient de 310,0 à 490,0 allant du bas vers le haut. Chaque colonne affiche le montant des RNC pour chaque exercice financier. Cette information est également affichée de façon numérique sous chaque colonne afin d'indiquer le montant précis de RNC (en millions de dollars) pour chacun des six exercices financiers présentés.

La première colonne de la ligne de temps, représentant l'exercice financier 2021–2022, affiche 393,3 millions de dollars en RNC.

La deuxième colonne de la ligne de temps, représentant l'exercice financier 2022–2023, affiche 437,9 millions de dollars en RNC.

La troisième colonne de la ligne de temps, représentant l'exercice financier 2023–2024, affiche 473,6 millions de dollars en RNC.

La quatrième, la cinquième et la sixième colonne de la ligne de temps, représentant les exercices financiers 2024–2025 à 2026–2027, affichent chacune 442,0 millions de dollars en RNC.

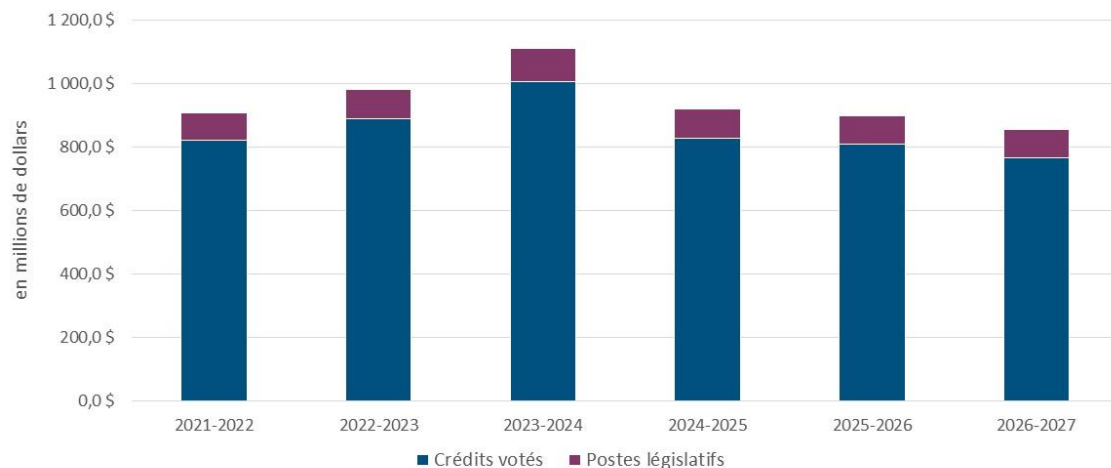
Explication de la figure 2

Comme le démontre le graphique ci-dessus, le montant de RNC projeté pour le Ministère, au 31 octobre 2023, devrait atteindre 473,6 millions de dollars en 2023–2024. Cette projection est supérieure aux RNC réelles pour 2022–2023 (437,9 millions de dollars) en raison de la demande accrue de services juridiques d'un large éventail de ministères et organismes clients dans des domaines tels que la sécurité publique, la fiscalité et l'immigration.

Financement

Figure 3 : Dépenses ministérielles de 2021–2022 à 2026–2027

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (crédits votés et postes législatifs) au fil du temps.



Année	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Postes législatifs	85,8 \$	92,2 \$	104,5 \$	91,6 \$	90,7 \$	90,3 \$
Crédits votés	821,6 \$	891,1 \$	1 007,3 \$	836,3 \$	808,2 \$	765,3 \$
Total	907,4 \$	983,3 \$	1 111,8 \$	927,9 \$	898,9 \$	855,6 \$

Description de la figure 3

Ce graphique à colonnes verticales représente les tendances de dépenses du ministère de la Justice Canada pour six exercices financiers. Le graphique présente une ligne du temps (en exercices financiers) sur l'axe horizontal et le montant en dollars (en million de dollars) sur l'axe vertical. La ligne du temps sur l'axe horizontal montre six colonnes, une pour chaque exercice financier de 2021–2022, sur la gauche, jusqu'à 2026–2027. Les colonnes des exercices financiers de 2021–2022 et 2022–2023 montrent les dépenses réelles, tandis que la colonne pour l'exercice financier 2023–2024 montre les prévisions des dépenses et les colonnes des exercices financiers de 2024–2025 et de 2026–2027 montrent les dépenses prévues.

Le montant de dollars sur l'axe vertical va de 0 \$, à partir du bas de l'axe, jusqu'à 1 200,0 \$ (en millions de dollars) en haut de l'axe. Chaque colonne présente un total des dépenses ministérielles pour deux catégories de financement : crédits votés et postes législatifs. Ces deux catégories de financement sont aussi inscrites en chiffre en dessous de chaque colonne pour indiquer le montant des dépenses (en millions de dollars) pour les six exercices financiers présentés.

La première colonne en ordre chronologique, qui représente l'exercice financier de 2021–2022, s'élève à 85,8 millions de dollars en dépenses législatives et à 821,6 millions de dollars en crédits votés, ce qui représente un total en dépenses réelles de 907,4 millions de dollars.

La deuxième colonne en ordre chronologique, qui représente l'exercice financier de 2022–2023, s'élève à 92,2 millions de dollars en dépenses législatives et à 891,1 millions de dollars en crédits votés, ce qui représente un total en dépenses réelles de 983,3 millions de dollars.

La troisième colonne en ordre chronologique, qui représente l'exercice financier de 2023–2024, s'élève à 104,5 millions de dollars en dépenses législatives et à 1 007,3 millions de dollars en crédits votés, ce qui représente un total en dépenses prévues de 1 111,8 millions de dollars.

La quatrième colonne en ordre chronologique, qui représente l'exercice financier de 2024–2025, s'élève à 91,6 millions de dollars en dépenses législatives et à 836,3 millions de dollars en crédits votés, ce qui représente un total en dépenses prévues de 920,3 millions de dollars.

La cinquième colonne en ordre chronologique, qui représente l'exercice financier de 2025–2026, s'élève à 90,7 millions de dollars en dépenses législatives et à 808,2 millions de dollars en crédits votés, ce qui représente un total en dépenses prévues de 898,9 millions de dollars.

La sixième colonne en ordre chronologique, qui représente l'exercice financier de 2026–2027, s'élève à 90,3 millions de dollars en dépenses législatives et à 765,3 millions de dollars en crédits votés, ce qui représente un total en dépenses prévues de 855,6 millions de dollars.

Explication de la figure 3

Écart entre les dépenses visées de 2023–2024 et les dépenses prévues de 2024–2025

Les dépenses prévues du Ministère pour 2024–2025 (927,9 millions de dollars) projettent une baisse nette de 183,9 millions de dollars comparativement aux dépenses visées pour 2023–2024 (1 111,8 millions de dollars). La baisse est principalement liée à la responsabilité essentielle de support au système de justice en raison du retrait du financement temporaire des subventions et contributions, entre autres des programmes d'aide juridique en matière criminelle et d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés. De plus, il y a une baisse des dépenses prévues des Services internes attribuable aux dépenses en lien avec le financement des crédits centraux du Conseil du Trésor (comme le report du budget d'exploitation) reçu par le Ministère et qui est prévu pour 2023–2024, mais qui n'est pas compris dans les dépenses prévues de 2024–2025. Les dépenses prévues pour 2024–2025 et les exercices futurs ne reflètent que les fonds à être approuvés dans le Budget principal des dépenses.

Écart entre les dépenses prévues de 2024–2025 et les dépenses prévues de 2026–2027

Les dépenses prévues du Ministère projettent une baisse entre 2024–2025 (927,9 millions de dollars) et 2026–2027 (855,6 millions de dollars). Cette réduction globale de 72,3 millions de dollars est principalement causée par les réductions de financement et le retrait de financement temporaire annoncé dans les budgets fédéraux précédents (initiatives approuvées dans les budgets de 2018 à 2022) pour la responsabilité essentielle de support au système de justice. De plus, les dépenses prévues pour les prochaines années reflètent les réductions des dépenses annoncées dans le budget de 2023.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits organisationnels du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2024–2025](#).

État condensé prospectif des opérations

L'état des opérations condensées orientées vers l'avenir donne un aperçu des activités du ministère de la Justice Canada de 2023–2024 à 2024–2025.

Les montants planifiés et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés sur la base de la comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du Plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Ils peuvent donc différer.

Un état des opérations prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des résultats d'exploitation nets avec les autorisations demandées, sont disponibles sur le site Web du ministère de la Justice Canada.

Tableau 9 : État condensé prospectif des opérations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

Renseignements financiers	Résultats visés 2023–2024	Résultats prévus 2024–2025	Différence (résultats prévus 2024–2025 moins résultats visés 2023–2024)
Total des dépenses	1 683 252	1 464 002	(219 250)
Total des revenus	473 617	442 000	(31 617)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 209 635	1 022 002	(187 633)

Explication du tableau 9

Les dépenses totales devraient diminuer de 219,3 millions de dollars, passant de 1 683,3 millions de dollars en 2023–2024 à 1 464,0 millions de dollars en 2024–2025. Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une diminution nette des dépenses en subventions et contributions liées principalement aux programmes suivants :
 - Programme d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés (fin du financement ponctuel du Budget 2023 et de l'Énoncé économique de l'automne 2023);
 - Programme d'aide juridique en matière criminelle (fin du financement du Budget de 2022)
- Une diminution des dépenses de fonctionnement, qui s'explique principalement en raison du financement reçu en 2023–2024 des crédits centraux du Conseil du Trésor qui est inclus dans les prévisions pour 2023–2024, mais exclu des dépenses prévues pour 2024–2025.

La variation des revenus montre une diminution de 31,6 millions de dollars, passant de 473,6 millions de dollars en 2023–2024 à 442,0 millions de dollars en 2024–2025, ce qui correspond à la différence entre les prévisions des revenus des services juridiques pour 2023–2024 et l'autorisation des RNC approuvée pour 2024–2025

Bien que l'on s'attende à ce que la demande de services juridiques demeure élevée, seuls les montants approuvés dans le Budget principal des dépenses sont présentés pour les années futures, par souci de cohérence.

Ressources humaines

Tableau 10 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des ressources humaines, en équivalents à temps plein (ETP), pour les responsabilités essentielles du ministère de la Justice Canada et pour ses services internes des trois précédents exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des dépenses en date du 31 octobre 2023.

Responsabilités essentielles et services internes	ETP réels 2021–2022	ETP réels 2022–2023	ETP prévus 2023–2024
Services juridiques	3 477	3 676	3 918
Support au système de justice	332	366	394
Total partiel	3 809	4 042	4 312
Services internes	1 091	1 116	1 144
Total	4 900	5 158	5 456

Explication du tableau 10

En général, il y a une tendance à la hausse des ETP pour la période de trois ans de 2021–2022 (4 900 ETP) à 2023–2024 (5 456 ETP). La responsabilité essentielle des services juridiques montre une hausse de 441 ETP, qui s'explique notamment par une augmentation de l'effectif visant à répondre à la hausse de la demande en services juridiques.

La responsabilité essentielle de support au système de justice montre une augmentation de 62 ETP, qui s'explique principalement par la hausse de l'effectif afin de soutenir la réalisation de nouvelles initiatives pour lesquelles du nouveau financement a été approuvé dans les budgets précédents.

Les Services internes montrent une augmentation de 53 ETP, qui est due principalement à la hausse de l'effectif en soutien ministériel pour répondre aux besoins du Ministère dans des domaines tels que : les services de gestion des ressources humaines, la réalisation de nouvelles initiatives dont le nouveau financement a été approuvé dans le cadre des précédents budgets, ainsi que d'autres projets et initiatives comme le Cadre des résultats relatifs à la lutte contre le racisme et la discrimination 2021–2024, le Plan d'équité en matière d'emploi 2022–2025 et le Plan sur l'accessibilité du ministère de la Justice Canada 2022–2025.

Tableau 11 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau suivant présente des renseignements sur les ressources humaines, en ETP, pour chacune des responsabilités essentielles du ministère de la Justice Canada et pour ses services internes prévus pour 2024–2025 et les années suivantes.

Responsabilités essentielles et services internes	ETP prévus 2024–2025	ETP prévus 2025–2026	ETP prévus 2026–2027
Services juridiques	3 918	3 918	3 918
Support au système de justice	394	394	394
Total partiel	4 312	4 312	4 312
Services internes	1 144	1 144	1 144
Total	5 456	5 456	5 456

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Arif Virani, C.P., député

Administratrice générale : Shalene Curtis-Micallef

Portefeuille ministériel : Justice

Instruments habilitants : [Loi sur le ministère de la Justice](#)

Année d'incorporation ou de création : 1868

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale

Ministère de la Justice Canada

284, rue Wellington

Ottawa (Ontario)

Canada K1A 0H8

Téléphone : 613-957-4222

ATS : 613-992-4556

Courriel : webadmin@justice.gc.ca

Site Web : www.justice.gc.ca

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont disponibles sur le [site Web du ministère de la Justice Canada](#) :

- Détails sur les programmes de paiements de transfert
- Analyse comparative entre les sexes plus

Des renseignements sur la Stratégie ministérielle de développement durable du ministère de la Justice Canada sont disponibles sur le [site Web du ministère de la Justice Canada](#).

Dépenses fiscales fédérales

Le Plan ministériel du ministère de la Justice Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique servant à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS Plus est un processus qui consiste à déterminer qui est touché par la problématique ou par les possibilités envisagées dans le cadre de l'initiative, à déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, à prévoir les obstacles qui empêchent d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier et à les atténuer. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie, la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprises autochtones (Indigenous business)

Tel que défini sur le [site Web de Services aux Autochtones Canada](#), conformément à l'engagement du gouvernement du Canada selon lequel un objectif minimum obligatoire de 5 % de la valeur totale des marchés est attribué chaque année aux entreprises autochtones.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (departmental plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2024–2025, les priorités pangouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2021 : bâtir un présent et un avenir plus sains; développer une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (departmental results report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut exercer une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.